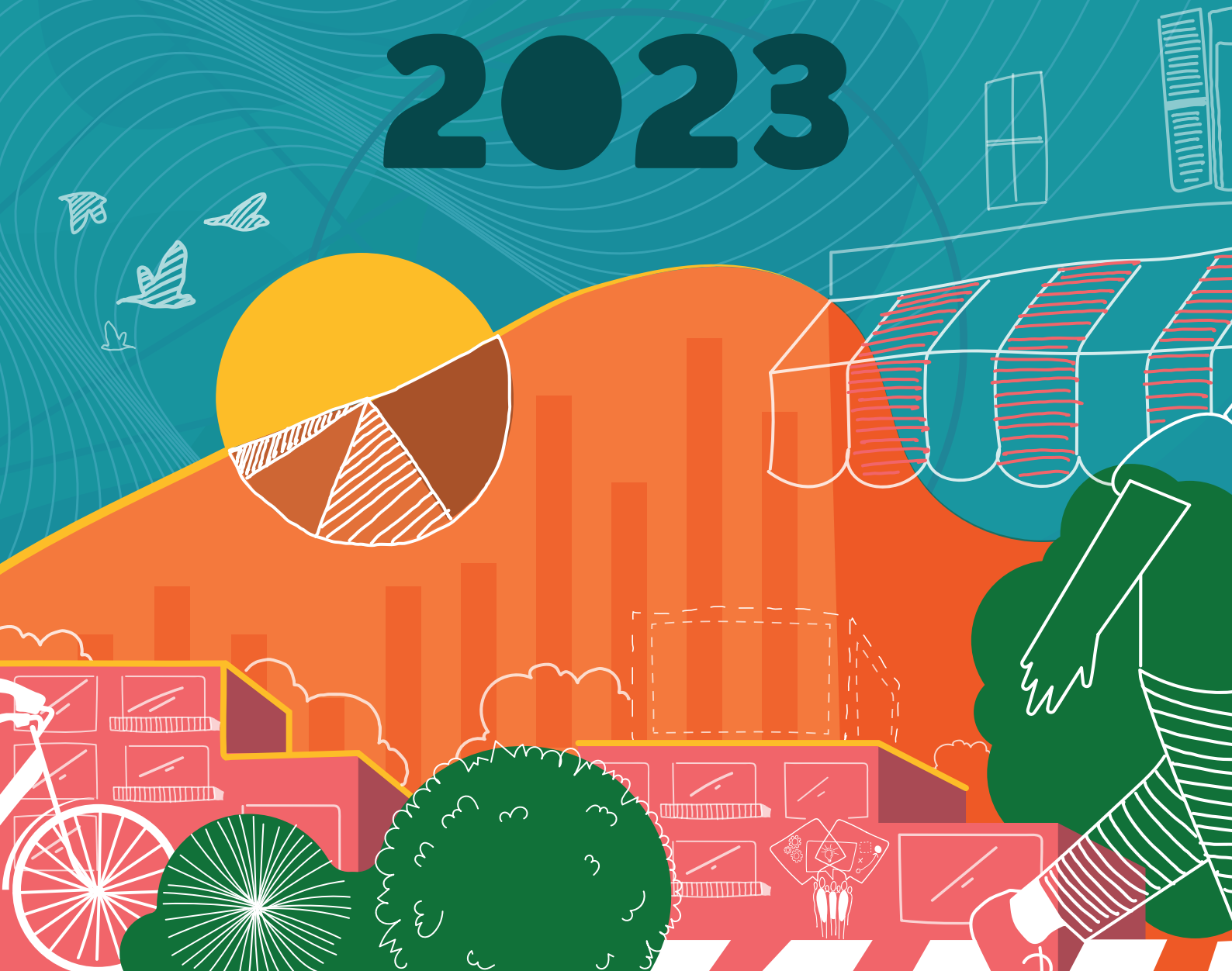


RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023



L'Aupa : outil partenarial d'ingénierie territoriale

2



millions d'habitants

40



communes adhérentes

9



intercommunalités

45



années d'expérience

L'agence

LE MOT DU PRÉSIDENT 6

**LES TERRITOIRES
D'INTERVENTION DE L'AUPA 8**

**L'AUPA, UNE INGÉNIERIE
PARTENARIALE ANCRÉE DANS
LA DURÉE ET LE GRAND TERRITOIRE 9**

LES INSTANCES DE L'AUPA 10

LE BILAN D'ACTIVITÉS 2023 12

L'ÉQUIPE 14

Les activités 2023

BÂTIR LES STRATÉGIES TERRITORIALES 19

La poursuite des travaux pour le SCoT
de la métropole Aix-Marseille-Provence 20

La Communauté de Communes de Serre-Ponçon
démarre son SCoT 22

Le Pays d'Arles se lance dans la modernisation
de son SCoT 24

Le Pays d'Aix arrête son projet de Plan Local
d'urbanisme Intercommunal (PLUi) 26

Partager les dynamiques de l'agriculture locale 27

La mise en œuvre du Plan de mobilité
de la métropole Aix-Marseille-Provence 28

Basse Vallée de l'Arc : quelle mobilité à 2030 ? 30

La mise en œuvre des stratégies intercommunales en
matière d'attribution des logements sociaux, de gestion
et d'information des demandeurs 32

PLH Durance Luberon Verdon Agglomération 34

**METTRE EN ŒUVRE DES VILLES
ET TERRITOIRES DURABLES 37**

Peyrolles-en-Provence : quels leviers d'action pour
favoriser la redynamisation du centre-ville ? 38

La requalification du parvis de la salle des fêtes à Embrun 40

À Peyruis, un parc industriel en transition 42

Îlot Galice, terrain d'expérimentation face
à la surchauffe urbaine 44

Aix 2040, pour bâtir une stratégie de résilience 46

La Roque-d'Anthéron développe la marche et le vélo 48

Réinterroger l'urbanisme au regard des défis climatiques
et écologiques : l'approche santé environnementale 50

Les partenaires

SENSIBILISER ET ANIMER LE DÉBAT PUBLIC 53

Les ateliers « Dessine-moi », la participation citoyenne au cœur du projet urbain	54
L'Atelier des transitions	56
Suivi et animation Petites Villes de Demain	59
Les élus de Vinon-sur-Verdon invités à réfléchir au devenir d'un îlot en centre ancien	60
Une démarche participative pour le plan vélo de Venelles	62
Matinée de l'Habitat Arles-Crau-Camargue-Montagnette	64
Connaissance du territoire : des rendez-vous territoriaux pour mieux cerner les attentes locales	65
Séminaire Aix Demain 2023 : quelles solutions pour une ville bioclimatique ?	66
Accompagnement du Conseil de Développement de la métropole Aix-Marseille-Provence	68

OBSERVER POUR MIEUX COMPRENDRE 71

Atlas métropolitain de la Biodiversité de la métropole Aix-Marseille-Provence : le vivant nous rassemble	72
L'observatoire de l'Aupa : mieux appréhender le phénomène de surchauffe urbaine	73
Bassins de mobilité régionaux : quels enjeux ?	74
État des lieux du logement dans les Hautes-Alpes	76
Veille et observation des copropriétés de la métropole Aix-Marseille-Provence	78
Terre de Provence Agglomération : un inventaire des zones d'activités	80
Terre de Provence Agglomération : un état des lieux du commerce de centre-ville	81
Une grande diversité de tiers-lieux dans la ville d'Aix-en-Provence	82
Contrat de ville métropolitain	83

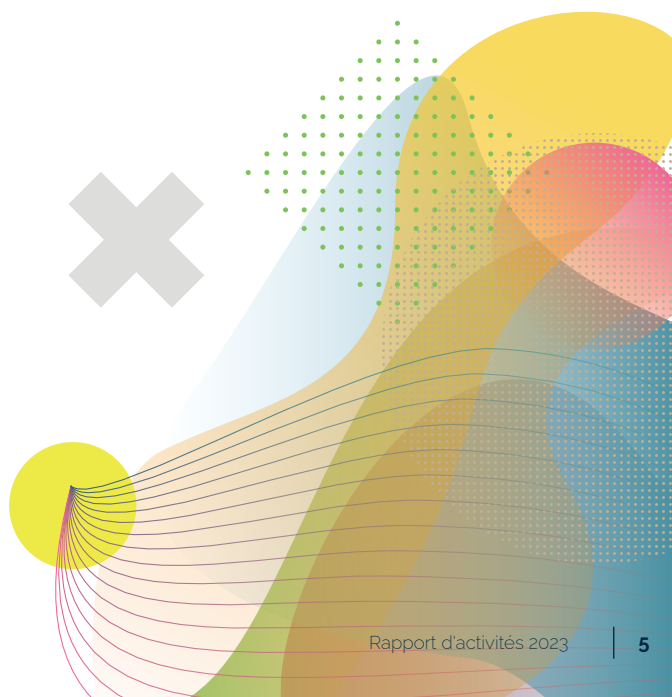
LES MEMBRES DE DROIT 85

LES MEMBRES ASSOCIÉS 86

LES PARTENAIRES ASSOCIÉS 87

LE RÉSEAU FNAU 88

LE RÉSEAU DES AGENCES DU SUD 89



Le mot du Président

Tout au long de l'année 2023, l'Aupa a travaillé pour accompagner les transitions de nos environnements au travers d'une série de publications, « **L'Atelier des transitions** », qui portent une ambition : accélérer la bifurcation vers un modèle de territoire plus sobre et résilient, afin de garantir le bien-être des populations et l'attractivité de nos villes. Elles ont traité respectivement de surchauffe urbaine, de proximité, de foncier, de concertation et de mobilité douce.

Des objectifs qui convergent : éclairer, orienter les trajectoires d'aménagement et répondre aux enjeux partagés de développement de nos membres, plus nombreux cette année encore. En effet, 4 nouveaux membres ont souhaité s'associer à notre programme partenarial de travail : la communauté d'agglomération de Terres de Provence, les communes de Saint-Cannat, de Saint-Paul-lez-Durance, ainsi que la ville d'Arles. Le territoire d'intervention de l'Aupa, que représente le regroupement des territoires des structures adhérentes, recouvre désormais plus de 2 millions d'habitants au sein de 9 EPCI et s'étend d'Arles à Embrun.

Cet ancrage local de l'agence, en proximité avec les communes, mais aussi avec les territoires voisins de la métropole Aix-Marseille-Provence lui permet de porter l'inter-territorialité, d'« **Observer pour mieux comprendre** », de contribuer à une approche partenariale et à la mutualisation entre ses membres, et de respecter ainsi les fondamentaux d'une agence d'urbanisme.

L'intérêt de poursuivre une collaboration à cette échelle est primordial pour « **Bâtir les stratégies territoriales** ». En effet, les stratégies économiques, une partie de l'exode urbain attiré par la qualité de vie, la question de l'eau dans le contexte de changement climatique sont autant d'enjeux qui doivent être observés pour nourrir la stratégie métropolitaine en lien avec ses territoires voisins, et vice versa.

« **Mettre en œuvre les villes et territoires durables** » dans un souci de maintien de l'attractivité des territoires est resté une préoccupation centrale qui a mobilisé toute l'agence cette année encore. À la fois et de façon systématique dans le cadre des études qui sont réalisées, mais aussi dans une volonté de porter un message fort dans notre mission qui vise à « **Sensibiliser et ouvrir le débat public** ». Je soulignerais à ce titre, le séminaire « Aix Demain » qui a permis d'avoir un éclairage sur l'architecture bioclimatique et sa possible compatibilité en secteur patrimonial. Mais surtout, les ateliers à destination de la population pour recueillir les avis, expliquer, accompagner les projets urbains et enrichir ainsi la décision politique.

Enfin, je voulais souligner l'étroite collaboration de l'ensemble des agences de la région, au sein du jeune réseau créé en 2022 pour accompagner la connaissance des territoires régionaux dans le cadre de la convention qui s'est renouvelée jusqu'en 2028. Cela nous conforte dans une volonté de renforcement de ce travail collaboratif dont la qualité a été reconnue par le président de la Région SUD/Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Dans ce contexte de transitions multiples, nous sommes plus que jamais à votre écoute pour répondre à vos attentes, être à la hauteur de votre confiance : « **Porter vos idées, Oser se réinventer** ».

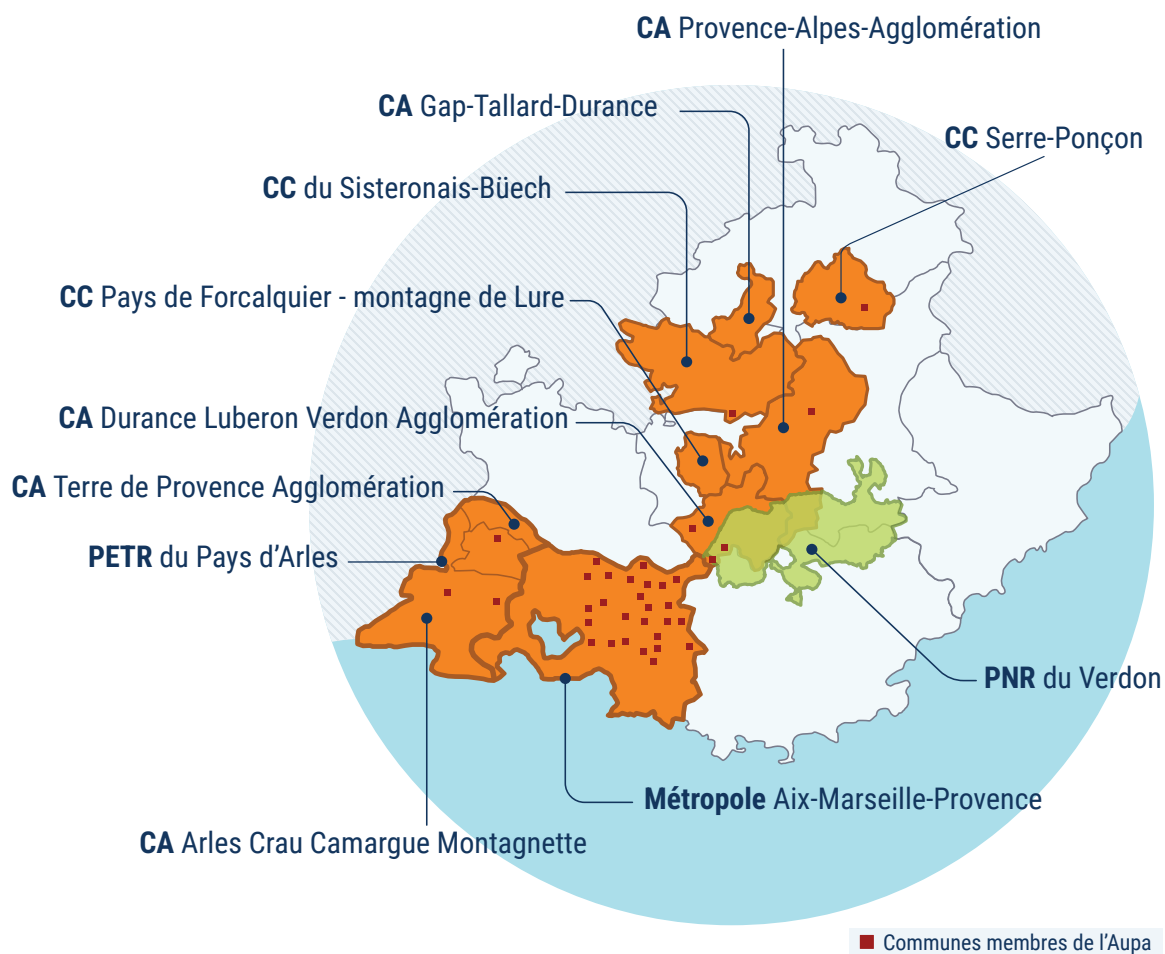
Sophie Joissains



© Ville d'Aix-en-Provence

Une ambition : accélérer la bifurcation vers un modèle de territoire plus sobre et résilient, afin de garantir le bien-être des populations et l'attractivité de nos villes.

Les territoires d'intervention de l'Aupa



L'Aupa, une ingénierie partenariale ancrée dans la durée et le grand territoire

L'Agence apporte une aide stratégique à la décision en matière d'urbanisme et veille à la cohérence des politiques publiques, pour tendre vers un aménagement plus harmonieux des territoires.

Conformément à son statut d'association régi par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire, ses partenaires sont l'État, les structures intercommunales (Métropole, communautés d'agglomération, de communes, Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) et les communes du territoire qu'elle couvre.

L'Agence adhère depuis sa création à la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) qui regroupe 50 organismes publics d'études et de réflexions sur l'aménagement et le développement des grandes agglomérations françaises. Réseau d'échanges et de rencontres sur les questions urbaines, la FNAU permet aux élus locaux, professionnels de l'urbanisme et à ses 1 700 techniciens de mutualiser les informations, connaissances et expériences.

Le champ d'action de l'Aupa n'a cessé de s'élargir depuis sa création en 1978.

Son territoire d'intervention recouvre plus de 2 millions d'habitants en 2023 et s'étend d'Arles à Embrun, avec pour adhérents 40 communes dont la ville d'Aix-en-Provence (fondatrice), 5 communautés d'agglomération : Durance-Luberon Verdon Agglomération, Gap Tallard Durance, Arles-Crau-Camargue-Montagnette, Provence-Alpes Agglomération, Terre de Provence Agglomération, les communautés de communes du Sisteronais-Buëch, du Pays de Forcalquier-Montagne de Lure et de Serre-Ponçon, le Pôle d'Équilibre Territorial du Pays d'Arles, le Parc Naturel Régional du Verdon et surtout la métropole Aix-Marseille-Provence.

L'État est un des partenaires historiques de l'Aupa, au travers notamment d'un programme partenarial de travail associant l'ensemble des Agences d'urbanisme de Provence-Alpes-Côte d'Azur, regroupées désormais en réseau.

Avec la création de la métropole Aix-Marseille-Provence en 2016, l'Aupa avait élargi son territoire d'intervention, s'appuyant sur une convention de partenariat Métropole / Agences d'urbanisme (Agam - Aupa) autour d'un programme de travail métropolitain renouvelé en 2022.

Depuis 2015, l'Aupa poursuit son partenariat au travers d'une convention triennale signée entre les Agences d'urbanisme et la Région SUD/Provence-Alpes-Côte d'Azur et renouvelée en 2023.

Composée d'une équipe souple et réactive d'une trentaine de personnes, l'Aupa intervient ainsi à différentes échelles et en toute indépendance sur les thématiques de l'urbanisme et de la planification, de l'habitat, de la mobilité, de l'économie, de l'environnement, du paysage, des équipements, de l'enseignement supérieur et de la recherche, etc.

Les instances de l'Aupa au 31 décembre 2023

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le représentant de l'État :

M. Patrick VAUTERIN (DDTM13)

Le représentant de la métropole Aix-Marseille-Provence :

M. Guy BARRET

Le représentant de la Communauté d'Agglomération Durance-Luberon-Verdon Agglomération :

M. Jérôme DUBOIS

Le représentant de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance :

M. Gérard CHENAVER

Le représentant du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles :

M. Hervé CHERUBINI

Le représentant de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération :

M. Gérard PAUL

Le représentant de la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette :

M. Lucien LIMOUSIN

Le représentant de Terre de Provence Agglomération :

M. Pierre-Hubert MARTIN

Le représentant du Parc Naturel Régional du Verdon :

M. Antoine FAURE

Le représentant de la Communauté de Communes du Sisteronais Büech :

M. Philippe MAGNUS

Le représentant de la Communauté de Communes du Pays de Forcalquier Montagne de Lure :

M. Christian CHIAPELLA

Le représentant de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon :

Mme Chantal EYMEOUD

LES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES

Aix-en-Provence
M. Mickaël ZAZOUN

Arles
Mme Sophie ASPORD

Berre l'Étang
M. Edmond SOLARI

Bouc-Bel-Air
M. Richard MALLIE

Cabriès
Mme Amapola VENTRON

Coudoux
M. Guy BARRET

Curbans
Mme Laurence ALLIX

Eguilles
M. Robert DAGORNE

Embrun
Mme Chantal EYMEOUD

Fuveau
M. Daniel GOUIRAND

Gréasque
M. Michel RUIZ

Gréoux les Bains
Mme Michèle COTTRET

Jouques
Mme Anne DE LAURADOUR

Lambesc
M. Louis Hervé TRELLO

Le Brusquet
M. Gilbert REINAUDO

La Roque-d'Anthéron
M. Jean-Pierre SERRUS

Le Puy-Sainte-Réparate
M. Jean-David CIOT

Le Tholonet
M. Maxime VITALIS

Meyrargues
Mme Peggy MAGNETTO

Manosque
Mme Valérie PEISSON

Mimet
M. Gilles FEDERIGHI

Pertuis
M. Roger PELLENC

Peyrolles-en-Provence
M. Olivier FREGEAC

Puylobier
M. Frédéric GUINIERI

Rognes
M. Luc CLAVIER

Saint Antonin-sur-Bayon
Mme Véronique MICHEL

Saint-Marc-Jaumegarde
M. Régis MARTIN

Saint-Martin-de-Crau
M. Hervé MISTRAL

Saint-Rémy-de-Provence
M. Hervé CHERUBINI

Sisteron
M. Bernard CODOUL

Trets
M. Jean-Christophe SOLA

Vauvenargues
M. Philippe CHARRIN

Velaux
M. Christophe OLLIER

Venelles
Mme Marie SEDANO

Ventabren
M. Frédéric CORNAIRE

Vinon-sur-Verdon
M. Laurent BONHOMME

Vitrolles
Mme Pascale MORBELLI

Représentant du CROUS
M. Marc BRUANT

Représentant du Rectorat
M. Eric FLORENT

Représentant du SIHA
Mme Marie-France LEFORT

Représentant de la SPLA
M. Eric CHEVALIER

Représentant de la Chambre d'Agriculture
M. Jean-Pierre GROSSO

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

LES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

Mme Sophie JOISSAINS

M. Jean-Louis VINCENT

LES REPRÉSENTANTS DE LA MÉTROPOLE AMP

Mme Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

M. Loïc GACHON

Mme Stéphanie FERNANDEZ

M. Pascal MONTECOT

M. David YTIER

M. Jean-David CIOT

M. Roger PELLENC

M. Frédéric GUINIERI

Mme Karima ZERKANI-RAYNAL

LES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT

DREAL PACA : M. Sébastien FOREST

DDTM 13 : M. Patrick VAUTERIN

LES REPRÉSENTANTS DES EPCI ET COMMUNES AUTRES QUE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA MÉTROPOLE

Vice-Président de DLVA

M. Jérôme DUBOIS

Vice-Président de Gap Tallard Durance

M. Gérald CHENAVER

Vice-Président du PETR du Pays d'Arles

M. Hervé CHERUBINI

Président du Pays de Forcalquier Montagne de Lure

M. David GEHANT

Maire d'Embrun

Mme Chantal EYMEOD

Maire de La Roque-d'Anthéron

M. Jean-Pierre SERRUS

Maire de Cadolive

M. Serge PEROTTINO

Maire de Vauvenargues

M. Philippe CHARRIN

Adjoint au Maire de Fuveau

M. Daniel GOUIRAND

Adjoint au Maire de Vinon-sur-Verdon

M. Laurent BONHOMME

LE BUREAU

Le Président

Mme Sophie JOISSAINS

Le Vice-Président

M. Jean-Louis VINCENT

Le Trésorier

Mme Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Le Secrétaire

M. Loïc GACHON

FNAU

Le représentant de l'Aupa

M. Jean-David CIOT

Bilan d'activités 2023

L'année 2023 a été marquée par la poursuite d'importantes études et démarches entamées les années précédentes, ce qui montre à nouveau que l'action de l'Aupa s'inscrit sur un temps long. C'est notamment le cas des démarches d'élaboration des documents de planification comme les Schémas de Cohérence Territoriaux (métropole Aix-Marseille-Provence, Pays d'Arles, Serre-Ponçon), les Programmes Locaux de l'Habitat (Communautés d'Agglomérations de Gap, Dignes, Manosque et Arles), la révision des chartes de Parcs Naturels Régionaux (Camargue, Préalpes d'Azur) ou le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays d'Aix.

L'Aupa a également et fortement amplifié son aide auprès de ses adhérents en matière d'animation. Cela a été le cas avec l'animation de séminaires d'une journée, rassemblant élus et techniciens, sur les enjeux et le devenir de Villes comme Vitrolles ou Pertuis. Cela a aussi été le cas avec l'association des habitants à l'élaboration de projets comme pour la cave coopérative de Saint-Cannat, le devenir des hameaux de Célony ou La Barque et le plan en faveur des modes de déplacements actifs de Venelles.

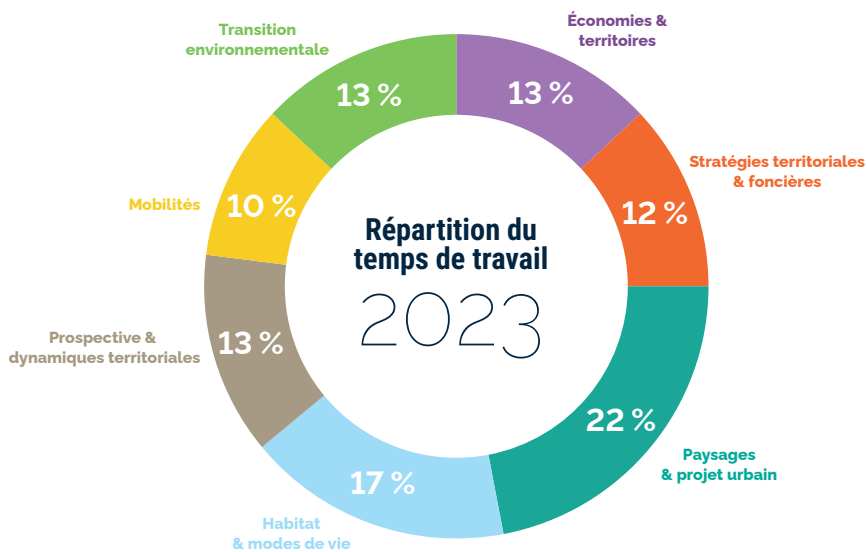
Pour une bonne prise en compte de l'évolution exponentielle de la production et de la mise à disposition de données en lien avec ses domaines de compétence, l'Aupa a poursuivi le développement de son système de gestion de bases de données. Elle a également innové dans ce domaine avec le lancement de deux cartographies interactives sur notre site internet sur les thèmes de la surchauffe urbaine et de la Ville des proximités.

L'Aupa a surtout amplifié son action en faveur de la neutralité carbone et de l'adaptation au changement climatique. Ce qui s'est traduit par la volonté de faire de ces deux objectifs une clef d'entrée et un fil conducteur de l'ensemble de ses activités.

De nombreuses démarches de prospective territoriale à un horizon 2040, démarches achevées ou en cours, sur des territoires plus ou moins étendus, illustrent bien cette nouvelle approche. De même que l'étude d'aménagement de l'îlot Galice à Aix-en-Provence a constitué une opportunité pour expérimenter de nouvelles façons de concevoir et de construire face aux évolutions climatiques, ainsi que pour rechercher une nouvelle trajectoire architecturale et urbanistique pour demain.

Le lancement en 2023 de notre nouvelle série de publications appelée « L'Atelier des transitions » vise également à accompagner nos adhérents grâce à une expertise variée, du diagnostic à l'urbanisme pré-opérationnel, pour éclairer et orienter les trajectoires d'aménagement dans une perspective d'adaptation aux évolutions climatiques.

Objectif climat :
Les solutions existent, agissons!



30

ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN



4

NOUVEAUX ADHÉRENTS



4300

JOURNÉES D'ÉTUDE

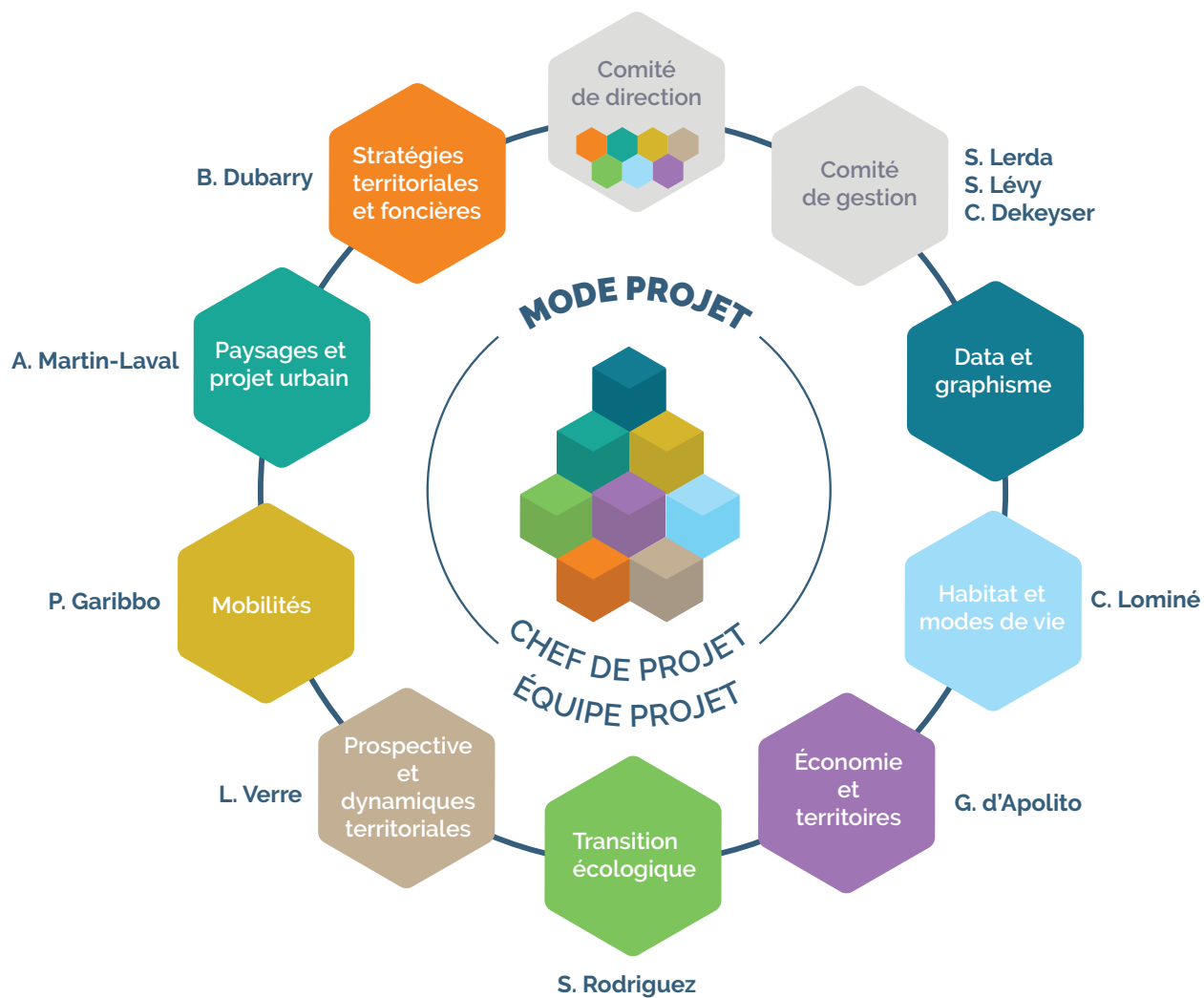


10%

D'OBSERVATION
ET D'ANTICIPATION

L'équipe

au 31 décembre 2023





L'équipe

au 31 décembre 2023



Amandine Martin-Laval
RESPONSABLE ATELIER
PAYSAGES & PROJET URBAIN



Blandine l'Huillier



Khadidja Roul



Manon Louet



Olympe Rieu



Arthur Lafrux



Patrick Garibbo
RESPONSABLE
ATELIER MOBILITÉS



Camille Quéméneur



Pauline Liboutet



Élodie Gouardin



Bastien Dubarry
RESPONSABLE ATELIER
STRATÉGIES TERRITORIALES
& FONCIÈRES



Sophie Chevalier



Camille Lominé
RESPONSABLE ATELIER
HABITAT & MODES DE VIE



Fabien Delorme



Mathilde Stassart



Aurélie Mailland



Luc Garnier



Sébastien Silvestre



**Paysages
& projet urbain**



**Prospectives
& dynamiques territoriales**



**Économie
& territoires**



Mobilités



Ludovic Verre

RESPONSABLE ATELIER
PROSPECTIVE &
DYNAMIQUES TERRITORIALES



Margaux Lauret



Doriane Frölich



Yolaine Monteil



Gilles d'Apolito

RESPONSABLE ATELIER
ÉCONOMIE & TERRITOIRES



Alban Roux



Judit Rouland



Antonio Bonafede



Éva Begon



Sabrina Rodriguez

RESPONSABLE ATELIER
TRANSITION ENVIRONNEMENTALE



Olivier Pallier



Adeline Le Meur



Virginie Fialon



Paul Wojdowski



Corinne Dekeyser



Stéphane Lévy

DIRECTEUR ADJOINT



Serge Lerda

DIRECTEUR GÉNÉRAL



**Stratégies territoriales
& foncières**



**Transition
environnementale**



**Habitat
& modes de vie**

**Data &
graphisme**

Comité de gestion



STO

16

1. *Learn*
2. *Apply*
3. *Learn*

BÂTIR LES STRATÉGIES TERRITORIALES

Les dynamiques territoriales et les transitions en cours questionnent le sens même de la planification stratégique. Nous sommes dans l'ère des interdépendances territoriales et des réciprocitys - qu'elles soient choisies ou subies. Les nouvelles interfaces politiques et territoriales appellent à organiser des alliances entre tous les types de territoires (métropolitains, urbains, périurbains et ruraux), interpellent l'agilité des modes de gouvernance et sollicitent de nouveaux cadres d'actions territoriales. Dans ce contexte qui rebat les cartes du développement territorial, les missions de l'agence d'urbanisme se structurent principalement autour d'un travail de construction d'une vision partagée pour le futur.

La poursuite des travaux pour le SCoT de la métropole Aix-Marseille-Provence

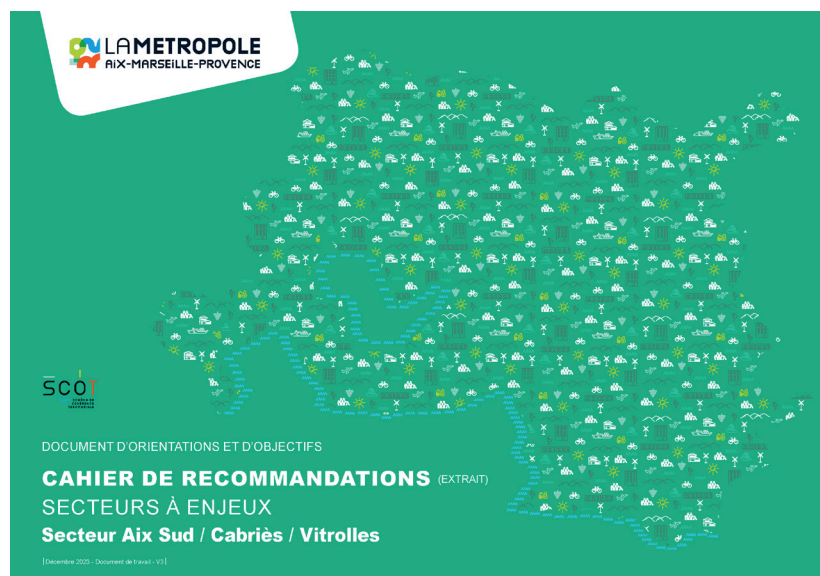
Débuté en 2017, l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) progresse avec un objectif d'approbation en 2025. Dans ce cadre, l'Aupa et l'Agam poursuivent les missions engagées depuis sept ans.

Au cours de l'année 2023, l'Aupa finalise la production des cahiers de recommandations sur quatre secteurs à enjeux identifiés à l'échelle d'AMP : Val de Durance, Gardanne/Haute Vallée de l'Arc, Plan de Campagne et Aix-Sud/Cabriès/Vitrolles.

Les agences contribuent à la rédaction et à la production cartographique du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) avec son volet commercial (DAACL).

Enfin, en 2023, elles ont aussi achevé la démarche « (Re)qualifier les paysages de notre quotidien ». L'objectif était, pour chacun des « motifs paysagers », d'identifier des possibles ainsi que des outils et dispositifs d'actions mobilisables afin d'en améliorer la qualité urbaine, paysagère, architecturale et environnementale.

L'année 2024 sera marquée par l'arrêt du projet de SCoT au printemps.



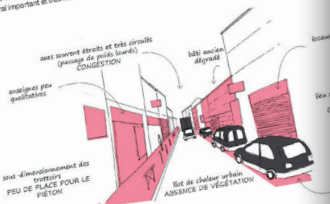
■ Extrait du cahier de recommandations des secteurs à enjeux du SCoT AMP

© Métropole Aix-Marseille-Provence - Agam - Aupa

CONSTATS



- D'anciennes rues vivantes et commerçantes devenues des rues de passage en perte de dynamisme.
- Un tissu ancien patrimonial peu valorisé : rue de chausée et façades peu entretenus (manque de valorisation / rénovation de ces axes).
- Une vacance commerciale importante couplée à une dégradation des cellules commerciales et une mauvaise visibilité de ces dernières.
- Des locaux commerciaux traditionnels par rapport aux besoins des commerces.
- Pas assez de place accordée à la nature, paysage minimal important et très rarement planté ou végétalisé.
- Des rues étroites pour tant support de flux importants (passage de poids lourds, congestion...).
- Une place importante accordée à la voiture (circulation et stationnement) et peu aux modes actifs (piéton, vélo...).
- Un conflit d'usage entre lieu de passage (arrêt des commerces) / lieu de transit / lieu de vie : différents façons d'approprier ces rues.
- Des nuisances sonores et une pollution de importantes liées au passage des véhicules.
- Une configuration générale d'îlots de m urbains.



DES ESPACES PUBLICS DÉDIÉS À LA VOITURE



DES COMMERCES EN DIFFICULTÉ



DES TROTTOIRS ENCOMBRÉS ET SOUS-DIMENSIONNÉS



■ Extrait de la publication : (Re)qualifier les paysages de notre quotidien

© Métropole Aix-Marseille-Provence - Agam - Aupa

La Communauté de Communes de Serre-Ponçon démarre son SCoT

Adhérente récente à l'Aupa, la Communauté de Communes de Serre-Ponçon (CCSP) se lance dans l'élaboration d'un SCoT sur son périmètre composé de 17 communes, avec un objectif ambitieux de l'approuver avant 2026.

Réussir à construire un premier projet de territoire nécessite un accompagnement soutenu et un partage de l'information avec les différents acteurs (élus, partenaires, techniciens, habitants...). Dans cet esprit, l'Aupa consacre l'année 2023 autour de plusieurs temps pédagogiques :

- un séminaire de lancement en mars, en présence des élus et techniciens, pour présenter le rôle d'un SCoT (contenu, objectifs, enjeux, calendrier...) vu le contexte législatif et réglementaire (loi climat et résilience, modification du SRADDET...), et les intérêts pour les élus de s'engager dans la construction d'un projet de territoire ;
- une rencontre avec chaque commune en mai pour déceler les enjeux spécifiques, recenser les projets, récupérer des études et appréhender le territoire de la CCSP ;
- des ateliers partenariaux en novembre pour partager avec les élus, techniciens et partenaires divers ;
- une réunion publique, fin novembre, pour expliquer le rôle d'un SCoT puis énoncer les principaux constats et enjeux issus du diagnostic. La centaine de personnes présentes a pu consulter les panneaux de concertation réalisés par l'Aupa.

De plus, l'Aupa rédige le diagnostic et produit des travaux autour de la question foncière : définition des enveloppes urbaines des communes, analyse des capacités de densification du territoire, analyse de la consommation d'espace...

En 2024, l'Aupa finalisera le diagnostic et produira les panneaux de concertation sur le Projet d'Aménagement Stratégique.



■ Une centaine de participants pour la réunion publique

© Aupa

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Un projet de territoire à 20 ans

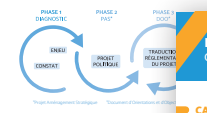
Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification urbaine à horizon long terme.

Il définit le cadre de l'activité intercommunautaire, l'organisation et la vocation générale des espaces.

Il définit des principes et des choix d'aménagement, en vue d'une équité entre présentations de l'environnement et développement du territoire.

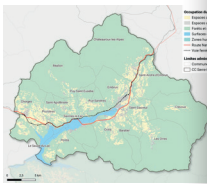
Les communes doivent notamment mettre en compatibilité leurs documents d'urbanisme (PLU, carte communale) avec le SCoT du territoire.

LE SCOT, UN DOCUMENT EN 3 ÉTAPES



LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

- 17 communes sur 2 départements
- 609 km² marqués par un relief conséquent
- 3 stations de sports de montagne et 2 stations classées Nationales
- 16 850 habitants
- 1 parc national (Les Écrins)
- 2 800 ha pour le lac de Serre-Ponçon soit le plus grand lac artificiel de France



LES ÉTAPES D'ÉLABORATION DU SCOT



COMMENT S'INFORMER

En consultant le site internet : <http://www.ccserraponcon.com>

En participant aux ateliers citoyens territoriaux

En consultant le dossier de consultation disponible au siège de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon - 6 Impasse de l'Observatoire, 05200

COMMENT PARTICIPER ?

- La validation du SCoT est menée par la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.
- Elle a ensuite été soumise au vote des élus du territoire et des acteurs institutionnels.
- La participation des habitants est également essentielle à l'élaboration de ce projet.
- Sur le registre au siège de la CCSP : 6 Impasse de l'Observatoire, 05200 Enibon.

En consultant nos 4 relais publics sur territoire de la démocratie

En participant aux ateliers citoyens territoriaux ou publics, dans l'attente nous contacterons internet de la CCSP.

LA COMMUNAUTÉ DE SERRE-PONÇON AUJOURD'HUI...

Connaître notre territoire pour mieux répondre aux enjeux de demain

CADRE DE VIE

UN TERRITOIRE ATTRACTIF AVEC LA PLUS FORTE DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE DU DÉPARTEMENT



DÉFS :

- Maintenir la dynamique démographique.
- Anticiper et préparer le vieillissement de la population (logements, accessibilité des équipements et des services, offre de soins...).
- Attirer l'accueil de populations jeunes et actives pour permettre les équipements et les activités du territoire.

UN PARC DE LOGEMENTS DOMINÉ PAR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES



DÉFS :

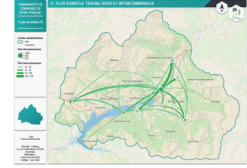
- Répondre aux besoins de parcours résidentiels des habitants (jeunes actifs, retraités actifs, saisonniers, personnes âgées).
- Adapter le parc de logements au vieillissement de la population et améliorer ses performances énergétiques.

DES DÉPLACEMENTS MAJORITAIREMENT EFFECTUÉS EN VOITURE



DÉFS :

- Définir la desserte interne ainsi que la grande accessibilité de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.
- Accompagner le développement d'offre alternative à la voiture (transports en commun, covoiturage, intermodalité...) pour tous les déplacements.
- Améliorer la qualité des équipements publics pour faciliter et sécuriser les déplacements de proximité en modes actifs (marche, vélo...).
- Développer et promouvoir un accès aux stations et sites touristiques sans voiture.



LA COMMUNAUTÉ DE SERRE-PONÇON AUJOURD'HUI...

Connaître notre territoire pour mieux répondre aux enjeux de demain

DYNAMIQUES TERRITORIALES

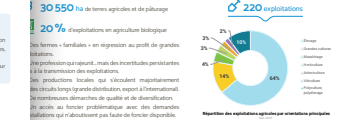
UN TISSU ÉCONOMIQUE DIVERSIFIÉ ET EN CROISSANCE



DÉFS :

- Développer l'économie « productive » et optimiser le potentiel d'accueil des espaces d'activités.
- Contenir le développement commercial périphérique pour favoriser le commerce de centre-ville.

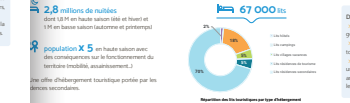
UNE IDENTITÉ AGRICOLE MARQUÉE PAR L'ÉLEVAGE



DÉFS :

- Préserver le foncier agricole sur le territoire, particulièrement les surfaces agricoles stratégiques (surfaces irriguées, non arrosables...), pour permettre le bon fonctionnement des exploitations et leur développement.
- Préserver et améliorer les atouts de l'agriculture locale notamment l'origine.

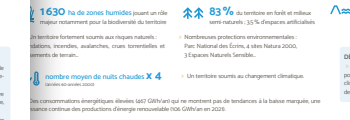
LA 2^E DESTINATION TOURISTIQUE DES HAUTES-ALPES



DÉFS :

- Adapter les aménités touristiques au changement climatique.
- Répondre aux besoins (déplacements touristiques et emplois) liés à la qualité.
- Chercher l'offre (pour rendre vivants un territoire à saison, notamment en améliorant le complémentarité entre le lac et les stations de montagne).

ENVIRONNEMENT



DÉFS :

- Articuler urbanisme et protection des populations, adaptation au changement climatique, préservation de la biodiversité et des espaces naturels sensibles du territoire.

Panneaux de concertation de la phase diagnostic du SCoT CCSP

© Aupa

Le Pays d'Arles se lance dans la modernisation de son SCoT

Déjà partenaire pour l'élaboration du premier SCoT, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Arles a renouvelé sa confiance à l'Aupa pour sa révision vers un SCoT valant Plan climat-air-énergie territorial, dit SCoT-AEC.

Engagée par délibération du conseil syndical du PETR du 20 juin 2023, la révision générale a pour objectif d'élaborer une stratégie ambitieuse qui permettra de répondre aux défis des transitions climatiques, écologiques et énergétiques, tout en concevant de nouveaux modèles d'aménagement.

Le PETR du Pays d'Arles fait le choix de réaliser un SCoT-AEC, afin de renforcer la cohérence de ses objectifs et de ses actions. Enfin, le projet de révision intégrera le nouveau contexte réglementaire et notamment les lois ELAN, Climat et Résilience et Accélération des Énergies Renouvelables.

L'Aupa participe à l'élaboration du SCoT avec un calendrier sur les trois prochaines années pour remettre à jour le diagnostic, élaborer un nouveau Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) définissant le projet politique ainsi que les documents d'orientations et d'objectifs.

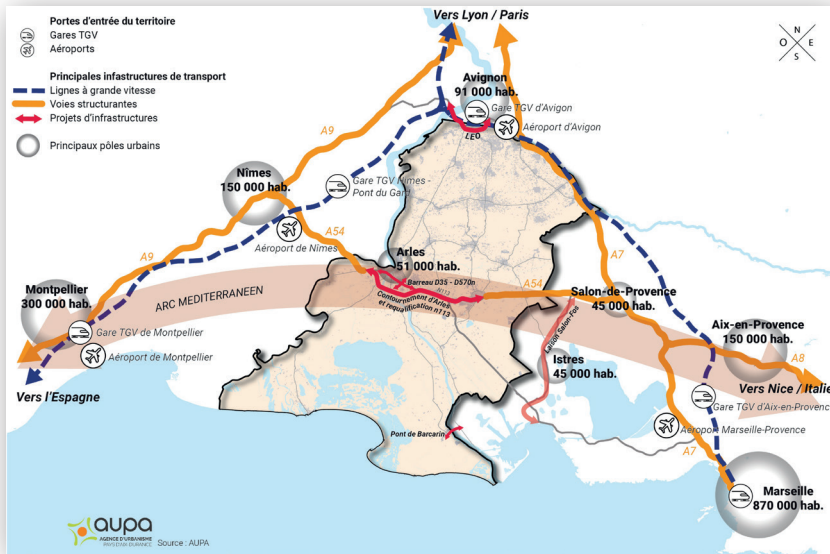
En 2023, l'Aupa dresse un bilan de la trajectoire du SCoT en vigueur et produit un premier diagnostic synthétique pour observer les dynamiques récentes sur le territoire du Pays d'Arles. Le sujet de la consommation d'espaces reste au cœur de la démarche, il aboutit à un travail précis et partagé avec les services de l'État pour quantifier la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur la période 2021-2030.

L'année 2024 sera dédiée à la rédaction du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et au lancement de la production des documents réglementaires.



Publication distribuée lors des 3^e rencontres du SCoT

© Aupa - PETR Pays d'Arles



Pays d'Arles : un positionnement stratégique au cœur du Delta Rhodanien

© Aupa



Diagnostic synthétique présenté en commission SCoT - Décembre 2023

© Aupa

Le Pays d'Aix arrête son projet de Plan Local d'urbanisme Intercommunal (PLUi)

Entamé en 2018, le projet de PLUi du Pays d'Aix se poursuit en 2023 avec l'appui de l'Aupa pour la finalisation du dossier d'arrêt.

En début d'année, l'Aupa est intervenue pour concrétiser les différentes pièces du dossier, notamment les Orientations d'Aménagement et de Programmation (150 OAP sectorielles, 5 OAP secteurs stratégiques, 3 OAP thématiques...) et le rapport de présentation (synthèse du diagnostic, justification des choix, indicateurs de suivi, rapport avec les documents supérieurs...). Cet accompagnement a permis au Pays d'Aix un premier arrêt du PLUi en mars 2023.

Dans le cadre de la procédure de concertation, la métropole AMP a décidé de modifier son projet pour intégrer les retours émis par les avis des Personnes Publiques Associées (PPA). L'Aupa a produit les éléments nécessaires en vue du deuxième arrêt en octobre 2023.

En 2024, l'Aupa apportera son expertise technique dans le cadre de l'enquête publique et de la finalisation du dossier en vue de l'approbation du PLUi du Pays d'Aix.



■ Le dossier d'arrêt du projet de PLUi

© Métropole Aix-Marseille-Provence



■ La plaine agricole de Meyrargues dans le Val de Durance

© François Moura pour la Métropole Aix-Marseille-Provence



■ Le pôle d'activités de la Haute Vallée de l'Arc et la montagne Sainte-Victoire

© François Moura pour la Métropole Aix-Marseille-Provence

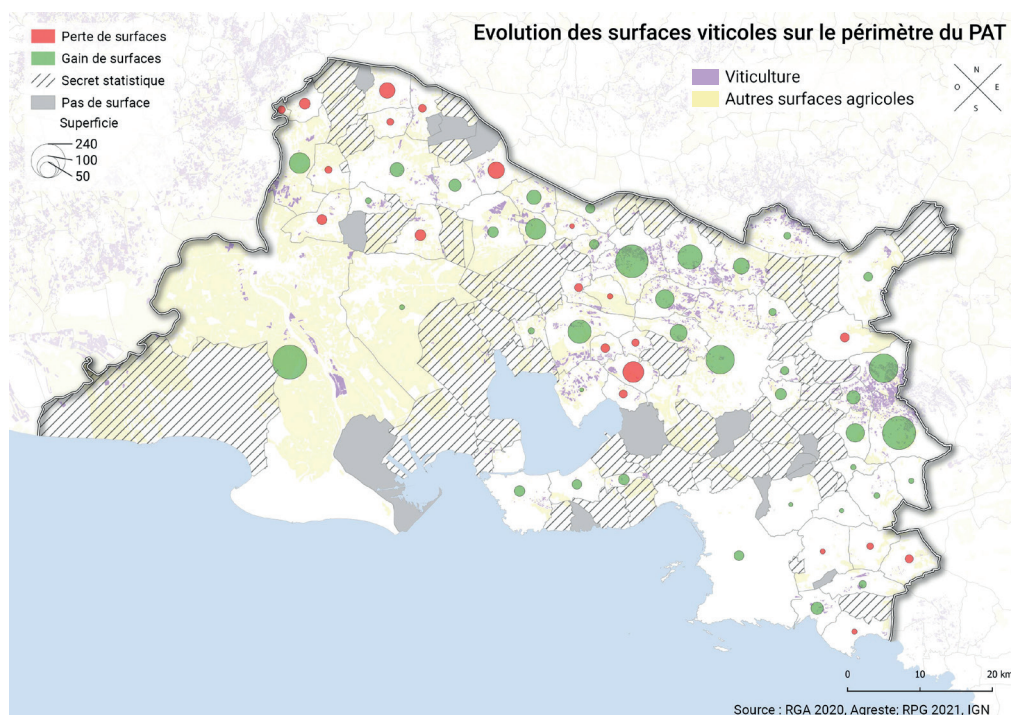
Partager les dynamiques de l'agriculture locale

Dans le cadre du programme de travail métropolitain, l'Aupa a travaillé en 2023 sur le portrait agricole actualisé à l'échelle de la métropole Aix-Marseille-Provence et du PETR du Pays d'Arles, tous deux co-pilotes du plus grand Projet Alimentaire Territorial (PAT) de France. Ce diagnostic s'appuie principalement sur la valorisation des données du recensement agricole 2020 diffusées progressivement depuis avril 2022 par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Il met en lumière :

- le poids de l'agriculture locale en tant que composante territoriale et économique ;
- les dynamiques des filières et les mutations structurelles des exploitations entre 2010 et 2020 ;
- les atouts et les fragilités de l'économie agricole locale.

Ce diagnostic transversal a permis d'identifier les enjeux agricoles d'aujourd'hui et de demain, voire de les spatialiser. Il a été partagé collectivement et enrichi lors du comité technique du PAT qui s'est tenu en mars 2023.



■ Dynamique de la filière viticole sur le territoire du Projet Alimentaire Territorial (PAT)

© Aupa

La mise en œuvre du Plan de mobilité de la métropole Aix-Marseille-Provence

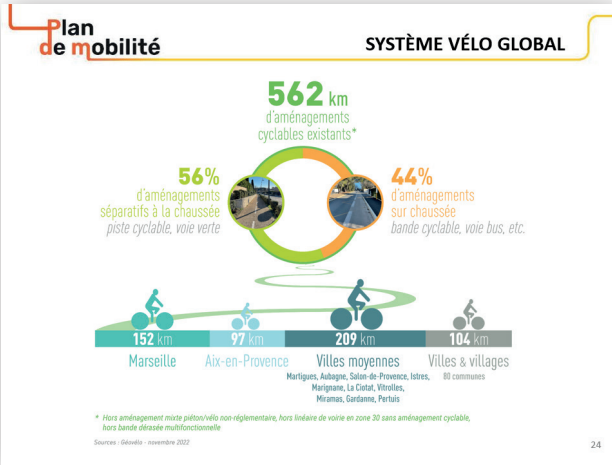
Le Plan de mobilité de la métropole Aix-Marseille-Provence a été approuvé en décembre 2021. L'Aupa et l'Agam ont collaboré à l'élaboration de ce document stratégique, ainsi qu'à sa première évaluation pour l'année 2022. Ce travail en lien avec les services et partenaires de la Métropole a pour objectif d'assurer le suivi annuel technique et financier des 110 actions du Plan de mobilité, ainsi que des 32 indicateurs globaux de mesure de la mobilité ou environnementaux.

Elle fait état des études, mesures et travaux engagés dans le cadre du Plan de mobilité sur le réseau vélo structurant, le déploiement de transports en commun à haut niveau de service, la création de pôles d'échanges multimodaux, la mise en place d'une zone à faibles émissions pour faire baisser les émissions de polluants, etc. Cette évaluation met également en avant les conséquences de la crise sanitaire sur les pratiques de déplacements, l'utilisation des transports en commun, la pratique du vélo, ainsi que leur impact sur les émissions de gaz à effet de serre et polluants.



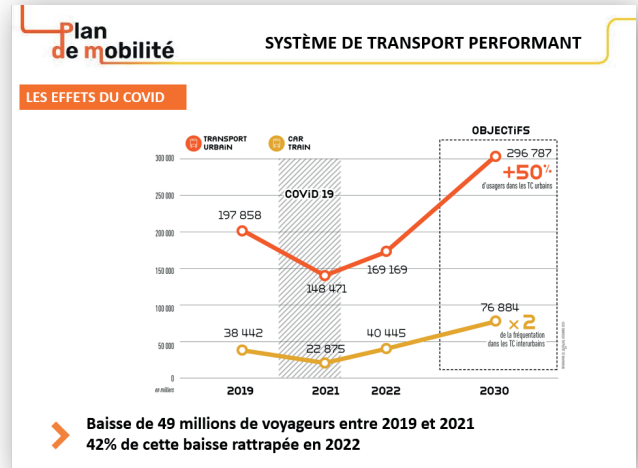
■ Présentation du suivi du Plan de mobilité

© Agam - Aupa



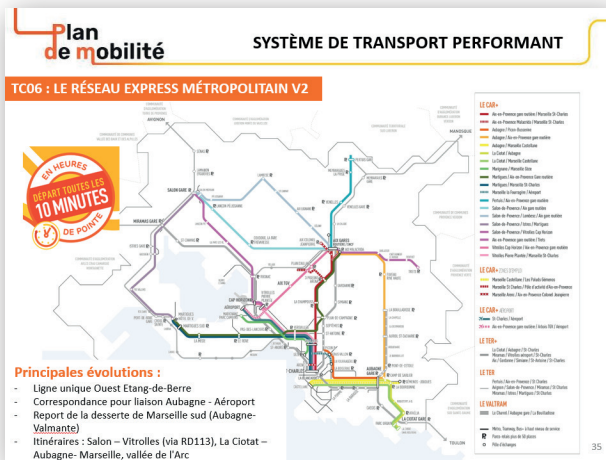
■ État d'avancement des aménagements cyclables

© Agam - Aupa



■ Évolution de la fréquentation des transports en commun

© Agam - Aupa



■ Avancée du réseau express métropolitain

© Agam - Aupa

Basse Vallée de l'Arc : quelle mobilité à 2030 ?

Dans la continuité de l'élaboration du Plan de mobilité approuvé en décembre 2021, la Métropole a sollicité les agences d'urbanisme (Aupa et Agam) pour l'accompagner dans la réalisation des Plans locaux de mobilité (PLM). Il s'agit d'une déclinaison des actions du Plan de mobilité à une échelle territorialisée, permettant de répondre au mieux aux enjeux locaux en étant au plus près des communes.

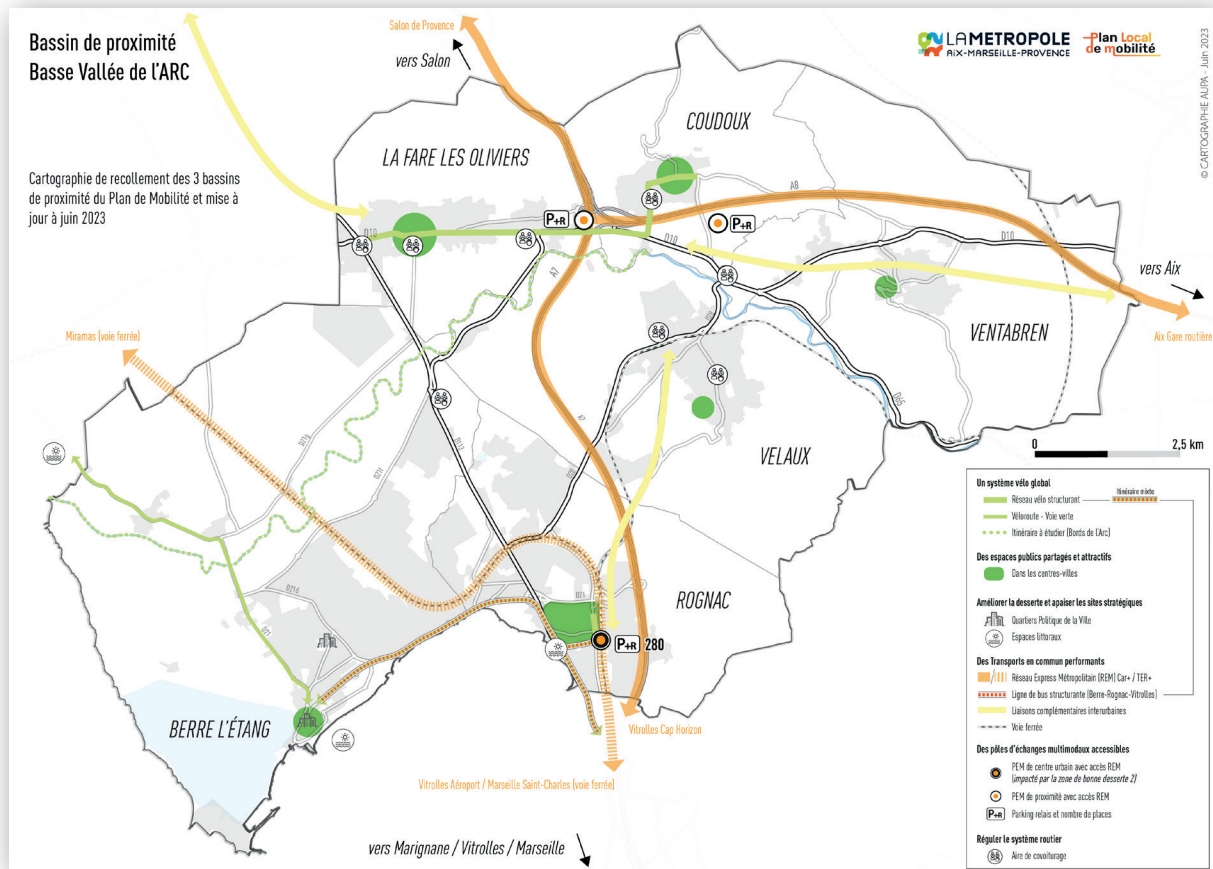
L'Aupa, par son expertise et ses connaissances du bassin de proximité concerné, a été missionnée pour réaliser le diagnostic stratégique du PLM Basse Vallée de l'Arc, composé de 6 communes : Berre l'Étang, Rognac, la Fare-les-Oliviers, Velaux, Coudoux et Ventabren. L'accompagnement a consisté en la réalisation d'un portrait mobilité en s'appuyant sur des données statistiques, des visites terrain et des ateliers participatifs regroupant élus, techniciens, société civile et associations.

Les enjeux identifiés ont permis de définir une stratégie, puis un plan d'actions s'inscrivant dans les objectifs du Plan de mobilité.



■ Plan local de mobilité - Basse Vallée de l'Arc - Atelier participatif

© Aupa



■ Plan local de mobilité - Basse Vallée de l'Arc - Carte des orientations

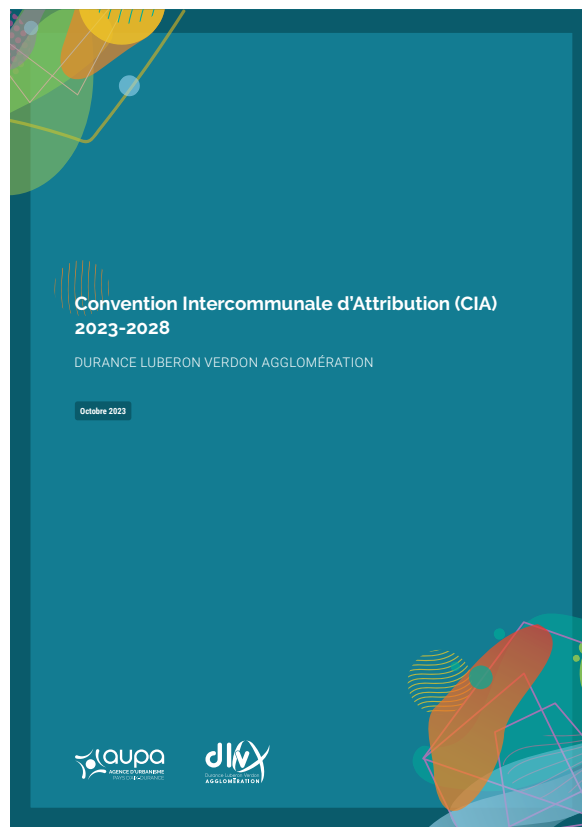
© Aupa

La mise en œuvre des stratégies intercommunales en matière d'attribution des logements sociaux, de gestion et d'information des demandeurs

Cette année, l'Aupa a accompagné trois agglomérations dans la mise en œuvre de leurs stratégies intercommunales en matière d'attribution des logements sociaux, de gestion de la demande et d'information des demandeurs.

L'Aupa a été missionnée par Provence Alpes Agglomération pour l'appuyer dans l'élaboration du document cadre de la Conférence Intercommunale du Logement et dans la définition des actions de la Convention Intercommunale d'Attribution. L'élaboration de ces documents stratégiques a été marquée par plusieurs séances de travail sous la forme de plénières. Les bailleurs sociaux du territoire et les réservataires de logements sociaux ont participé à ces séances.

Durance Luberon Verdon Agglomération et la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance ont sollicité l'Aupa pour les accompagner dans l'élaboration de leur Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs et dans la mise en œuvre de la réforme des attributions de logements sociaux, en particulier pour l'élaboration de leur grille de cotation de la demande. Pour mener à bien ces travaux, ces agglomérations ont mis en place une démarche de co-construction avec les partenaires associés. Des questionnaires en ligne ont ainsi été diffusés. Plusieurs ateliers ont été organisés afin de les associer à l'élaboration du plan.

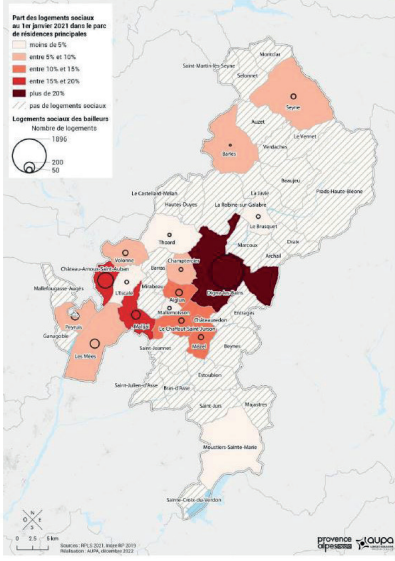
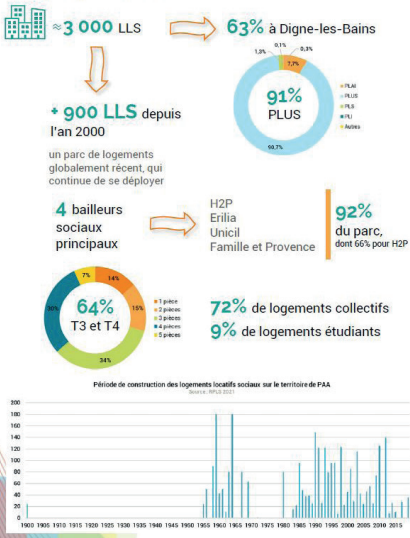


■ La Convention Intercommunale d'Attribution de DLVAgglo

© Aupa

Le parc de logements locatifs sociaux sur PAA

Source : RPLS 2021
Traitements : AUPA, janvier 2023

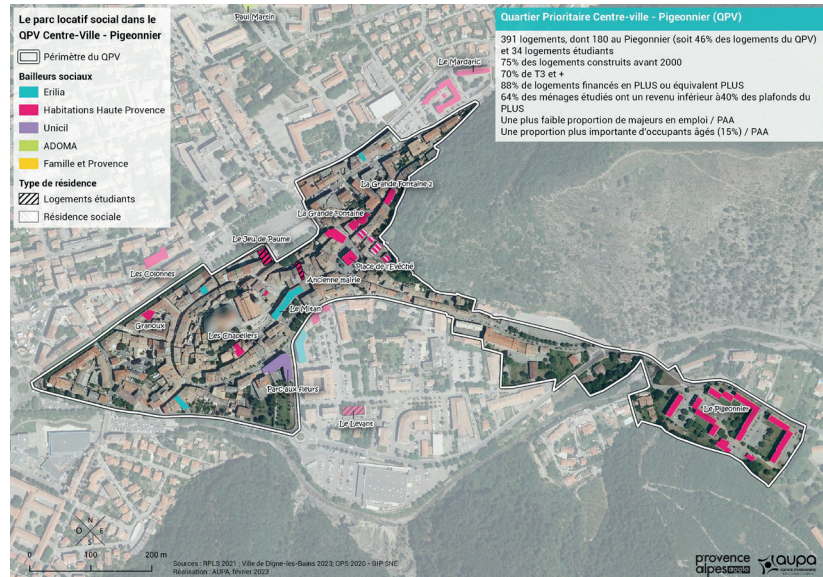


Principales caractéristiques du parc de logements sociaux de Provence Alpes Agglo

© Aupa

Parc locatif social du seul Quartier Prioritaire Politique de la ville de l'agglomération situé à Digne-les-Bains

© Aupa



PLH Durance Luberon Verdon Agglomération

Le second Programme Local de l'Habitat de DLVAgglo a été approuvé le 28 février 2023 en Conseil Communautaire. L'Aupa a accompagné l'agglomération et ses 25 communes dans l'élaboration de ce document établi pour être la feuille de route en matière de logement et d'habitat des 6 prochaines années.

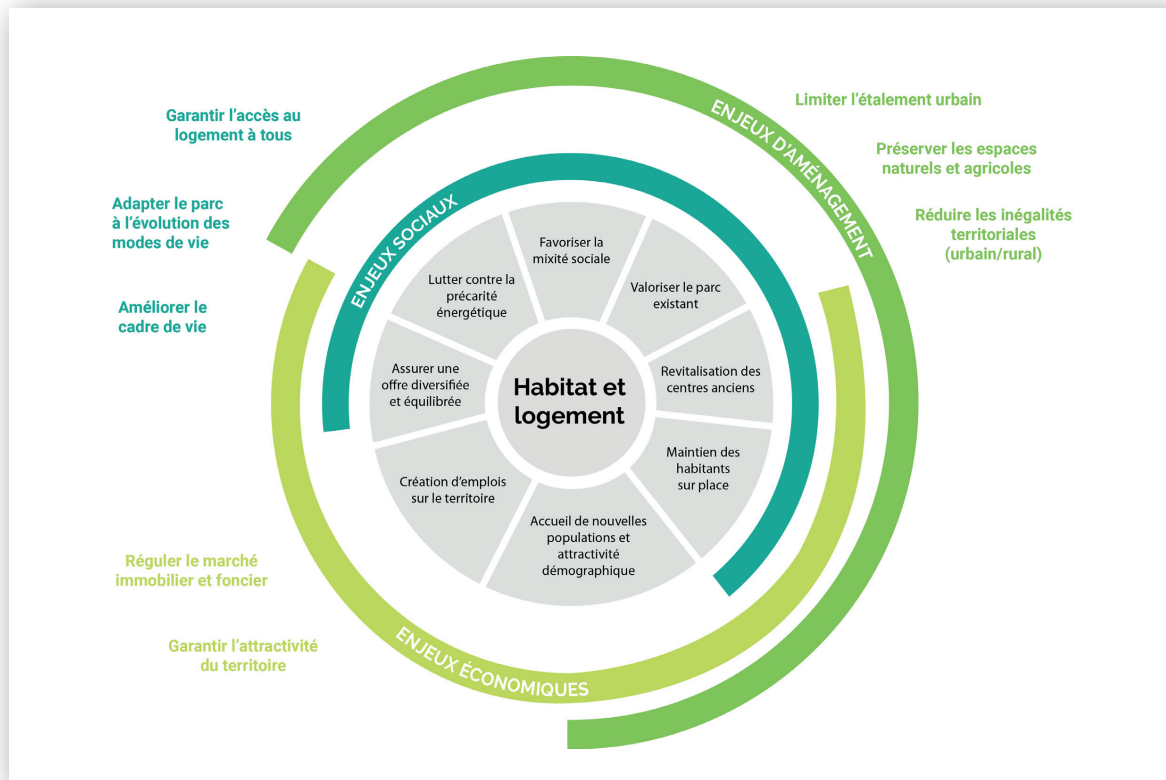
Ce second PLH conforte les engagements du précédent, tout en affinant certains principes pour accompagner durablement le développement de l'agglomération qui continue d'attirer et de se développer économiquement.

En ce sens la première orientation du PLH est de « Massifier les interventions sur l'habitat existant pour agir sur les équilibres sociaux du territoire », il s'agit de s'occuper des logements « déjà-là », de s'inscrire dans une démarche de sobriété foncière à travers la valorisation et la réhabilitation des logements déjà présents pour répondre aux besoins des habitants actuels et à venir. La seconde orientation poursuit ces objectifs en mobilisant les pratiques vertueuses dans la construction de logements neufs. Enfin la dernière orientation s'engage sur le renforcement du dialogue partenarial avec notamment une action portant sur la concertation avec les élus et les habitants pour contribuer à la prise en compte de « l'expertise d'usage » pour évoluer dans les modes de conception et de construction de l'habitat.



■ Le second Programme Local de l'Habitat de DLVAgglo

© Aupa



■ Les actions du 2nd PLH de DLVAgglo s'inscrivent dans une approche systémique de l'habitat

© Aupa



METTRE EN ŒUVRE DES VILLES ET TERRITOIRES DURABLES

Mettre en œuvre des villes et territoires durables, c'est penser leur évolution de manière transversale et intégrée à différentes échelles, pour faire face aux transitions. C'est faire appel à des modes plus coopératifs et participatifs pour impliquer l'ensemble des acteurs du territoire. C'est aborder les projets dans toutes leurs dimensions : physiques, environnementales, économiques, sociales et culturelles. Dans ce contexte, un outil d'ingénierie tel que l'agence d'urbanisme constitue un atout important. Par son approche transversale et multi-acteurs, l'agence d'urbanisme permet de rompre avec les approches sectorielles. Elle offre la possibilité de construire une vision stratégique articulant les différentes échelles des territoires et de mieux articuler les politiques publiques, comme celles de l'habitat, de la solidarité, de l'environnement, de la mobilité ou encore les projets urbains.

Peyrolles-en-Provence : quels leviers d'action pour favoriser la redynamisation du centre-ville ?

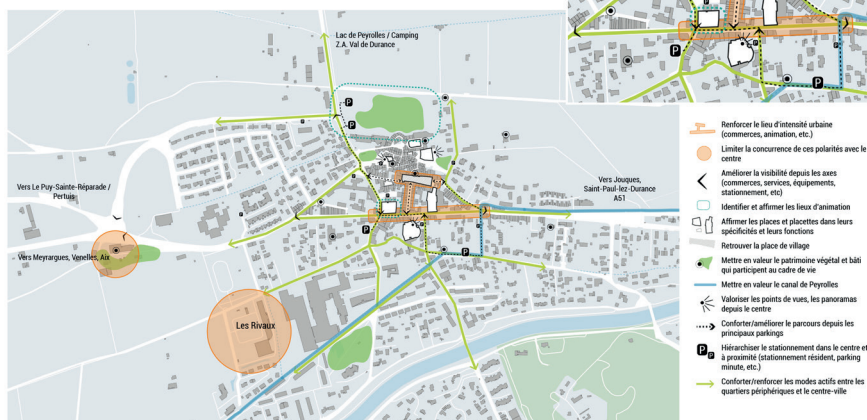
Les centres-villes représentent symboliquement l'identité d'un territoire et participent à la construction d'un imaginaire collectif autour de celui-ci. Avec l'attractivité nouvelle dont ils font l'objet et la nécessité de considérer les enjeux environnementaux, leur revitalisation devient un élément central de l'aménagement.

À travers les réflexions menées dans le cadre de l'élaboration du PLUi du Pays d'Aix et en lien avec le dispositif « Envie de ville », la métropole Aix-Marseille-Provence et l'Aupa ont accompagné la commune de Peyrolles-en-Provence dans la revitalisation de son centre-ville.

La phase de diagnostic s'est construite à partir d'échanges avec les élus, d'observations faites sur site et de traitement de données socio-économiques et démographiques. L'analyse cartographique a intégré une approche transversale, réunissant à la fois des données spatialisées sur le patrimoine, les typologies d'espace public, le paysage, le commerce, l'habitat, la mobilité... L'Aupa a analysé le centre également dans ses liens avec les quartiers périphériques. Cet état des lieux a fait émerger des enjeux qui ont guidé la suite de l'étude.

Des actions concrètes et illustrées de schémas d'intention ont été proposées en vue d'améliorer le cadre de vie des habitants et la qualité des espaces publics. Dans une démarche de co-construction, l'Aupa a confronté ses idées aux élus et aux acteurs de la société civile autour d'ateliers participatifs afin d'orienter ses propositions d'aménagement.

Pour la commune de Peyrolles, la redynamisation du centre repose sur un enjeu de complémentarité avec la zone commerciale des Rivaux : mettre en valeur les spécificités du centre-village en matière de patrimoine et d'espace public contribueront à préserver son activité et favoriseront son attractivité.



■ Cartographie des enjeux

© Aupa

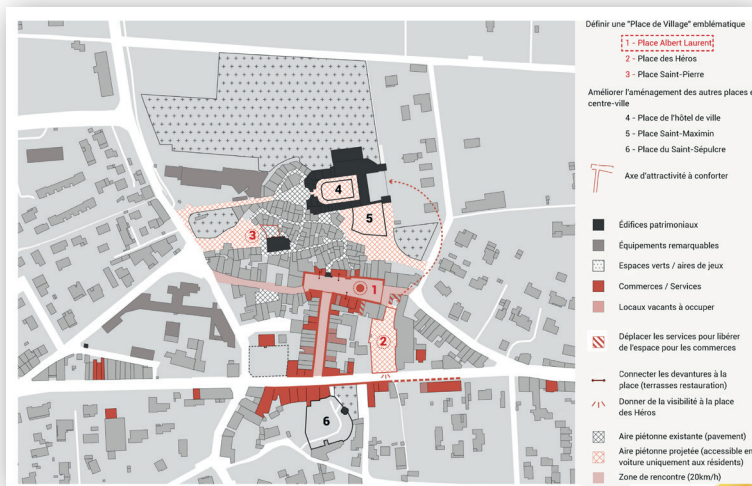


Schéma d'intentions : animer et rendre le centre-ville plus attractif

© Aupa



Synthèse des principales intentions exprimées en atelier

© Aupa

Le parvis de la salle des fêtes à Embrun, espace de connexion entre le centre historique et les équipements périphériques structurants

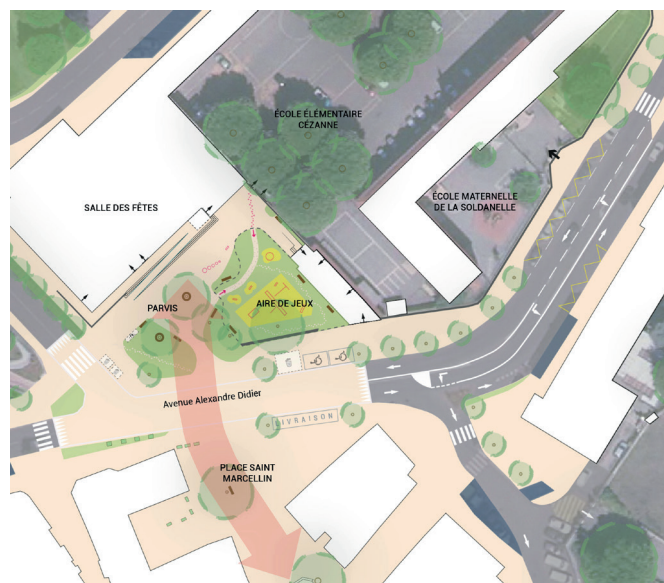
En 2022, la ville d'Embrun a sollicité l'Aupa sur un îlot dégradé situé en limite de son centre historique : l'îlot théâtre. Afin de poursuivre ses actions sur l'articulation de la vieille ville avec sa périphérie, elle a à nouveau demandé l'appui de l'agence sur un espace aujourd'hui peu mis en valeur mais stratégique : le parvis de la salle des fêtes. Bordé par l'ancienne route nationale, ce parvis permet de connecter le centre historique, les quartiers périphériques au nord et des équipements structurants.

Tout en prenant en compte toutes les contraintes du site (accès pompier, entrée secondaire de l'école, desserte du cinéma...), nous avons proposé d'agrandir et de valoriser l'entrée de la salle des fêtes, de la mettre aux normes PMR grâce à une rampe intégrée dans un escalier et de requalifier l'aire de jeux et l'espace public attenant. Le projet ne s'est pas seulement limité à l'espace même du parvis mais a également pris en compte son épaisseur avec :

- la requalification de la place Saint Marcellin, côté centre historique avec sa végétalisation, la réorganisation des terrasses et le repositionnement du mobilier urbain afin de redonner plus de place aux piétons ;

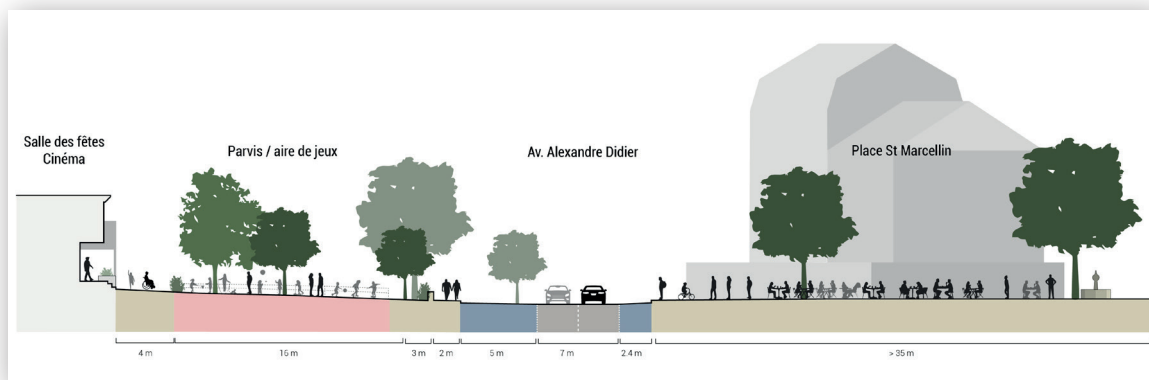
- la sécurisation de la traversée entre la salle des fêtes et la place Saint Marcellin sur l'avenue Alexandre Didier (ancienne route nationale) avec la mise en place d'un plateau traversant et l'amélioration de son fonctionnement (tourne-à-gauche, arrêt de bus, stationnement, etc.) ;
- des réflexions sur la désimperméabilisation des cours d'écoles.

Le projet a été présenté aux Embrunais en réunion publique. Les réactions constructives ont permis à la ville d'engager par la suite la phase de rédaction d'un cahier des charges en vue d'un marché public.



Le projet de requalification

© Aupa



Coupe du projet, du parvis de la salle des fêtes à la place Saint Marcellin

© Aupa



Vues en plan et en élévation de l'accès mutualisé pour la salle des fêtes et le cinéma avec l'aménagement d'un escalier avec rampe PMR intégrée

© Aupa

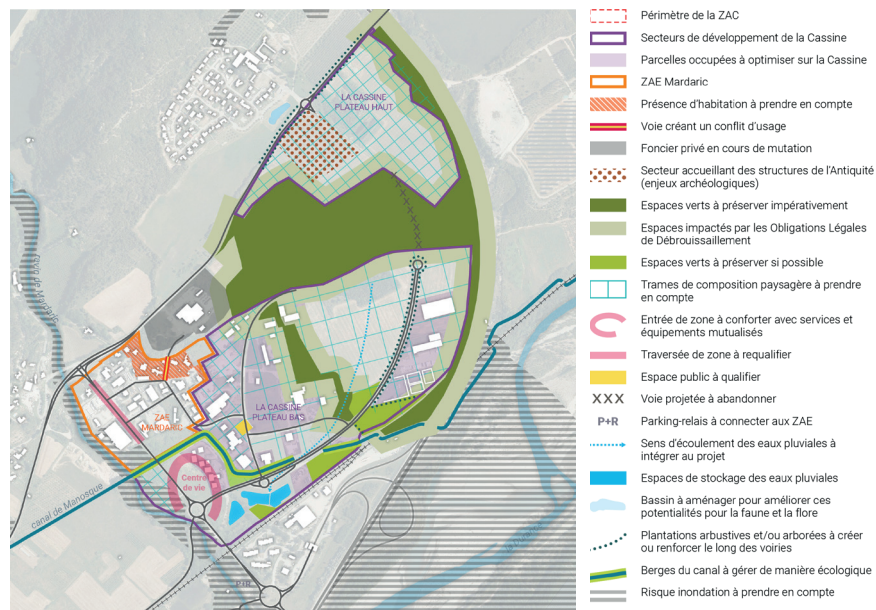
À Peyruis, un parc industriel en transition

La ZAC La Cassine a été créée en 1991 avec l'ambition d'attirer des entreprises industrielles. Le plan d'aménagement initial comprenait des intentions paysagères fortes du fait de la co-visibilité avec le site classé des Pénitents des Mées. L'urbanisation de la zone a été lente et ainsi, aujourd'hui, seule une petite partie du périmètre est viabilisée. Trois décennies après la création de la ZAC, de nouveaux enjeux sont apparus, nécessitant aujourd'hui de repenser l'aménagement du parc industriel.

Provence Alpes Agglomération a donc fait appel aux compétences pluridisciplinaires de l'Aupa pour l'accompagner dans l'adaptation du projet au regard des enjeux environnements actuels, tout en maintenant des capacités de développement économique sur ce site stratégique pour l'intercommunalité. Le travail de l'Aupa a consisté en une reprise du plan et la rédaction de préconisations d'aménagement permettant d'apporter des réponses aux principaux enjeux identifiés :

- > prendre en compte les enjeux de biodiversité et de préservation des espèces protégées identifiés grâce à l'étude faune-flore ;
- > prendre en compte les enjeux archéologiques relatifs à la présence de vestiges d'une villa antique ;
- > favoriser une gestion durable des eaux pluviales respectueuse de la ressource en eau et limitant les risques d'inondation ;

- > rechercher la sobriété foncière en conciliant disponibilité de grands tènements fonciers pour les activités industrielles, densification des parcelles occupées et renouvellement urbain ;
- > améliorer l'image et le paysage de la zone afin de renforcer son attractivité auprès des entreprises ;
- > mieux prendre en compte la qualité de vie en prévoyant une offre de services et des espaces publics à destination des actifs ;
- > favoriser les mobilités actives.



■ Une multiplicité d'enjeux à prendre en compte

© Aupa



■ Croquis des Pénitents des Mées

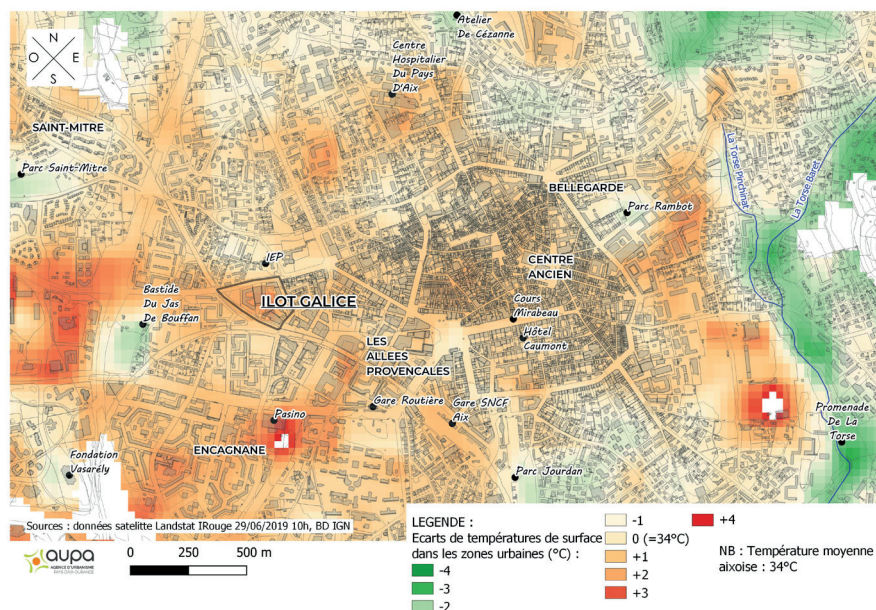
© Aupa

Îlot Galice, terrain d'expérimentation face à la surchauffe urbaine

L'Aupa a été missionnée pour une analyse de la surchauffe urbaine sur l'îlot Galice, secteur faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain sur la ville d'Aix-en-Provence. Le diagnostic, réalisé à partir de plusieurs outils complémentaires (analyse satellitaire, relevés de terrain, scoring perméabilité-ICU), a mis en évidence un réel potentiel de gain de fraîcheur pour le quartier. Un travail de requestionnement du projet initial a donc été engagé avec la SPLA Pays d'Aix Territoires et les services de la Ville en ayant pour fil conducteur l'adaptation du projet à la surchauffe urbaine.

Le plan masse a été modifié afin de créer un îlot de fraîcheur, permettant de renforcer la trame végétale du quartier, en lien avec le Parc Naturel Urbain d'Aix-en-Provence, et de mieux gérer les eaux pluviales dans ce secteur soumis au risque de ruissellement urbain. La programmation des constructions ainsi que leurs hauteurs ont elles aussi été ajustées pour protéger les logements de l'inconfort et pour favoriser la ventilation naturelle du secteur. Ce travail a été complété par une série de préconisations d'aménagement favorables à la lutte contre la surchauffe urbaine.

Par son ampleur et l'implication de la puissance publique, l'îlot Galice constitue une fabuleuse opportunité pour expérimenter de nouvelles façons de concevoir et de construire face aux évolutions climatiques, ainsi que pour donner une trajectoire architecturale et urbanistique pour demain.



■ Écarts de température de surface dans les zones urbaines un jour de canicule

© Aupa



Concevoir des quartiers adaptés au climat de demain

© Aupa



Une trame urbaine devant favoriser la ventilation naturelle

© Aupa



Un îlot de fraîcheur à créer en cœur de site, support de gestion des eaux pluviales

© Aupa

Aix 2040, pour bâtir une stratégie de résilience de la ville d'Aix-en-Provence

À l'heure de la loi Climat et Résilience mais aussi des grands documents de planification d'échelle métropolitaine ou régionale, la ville d'Aix-en-Provence a sollicité l'agence pour l'aider dans la formalisation de sa stratégie territoriale à l'horizon 2040.

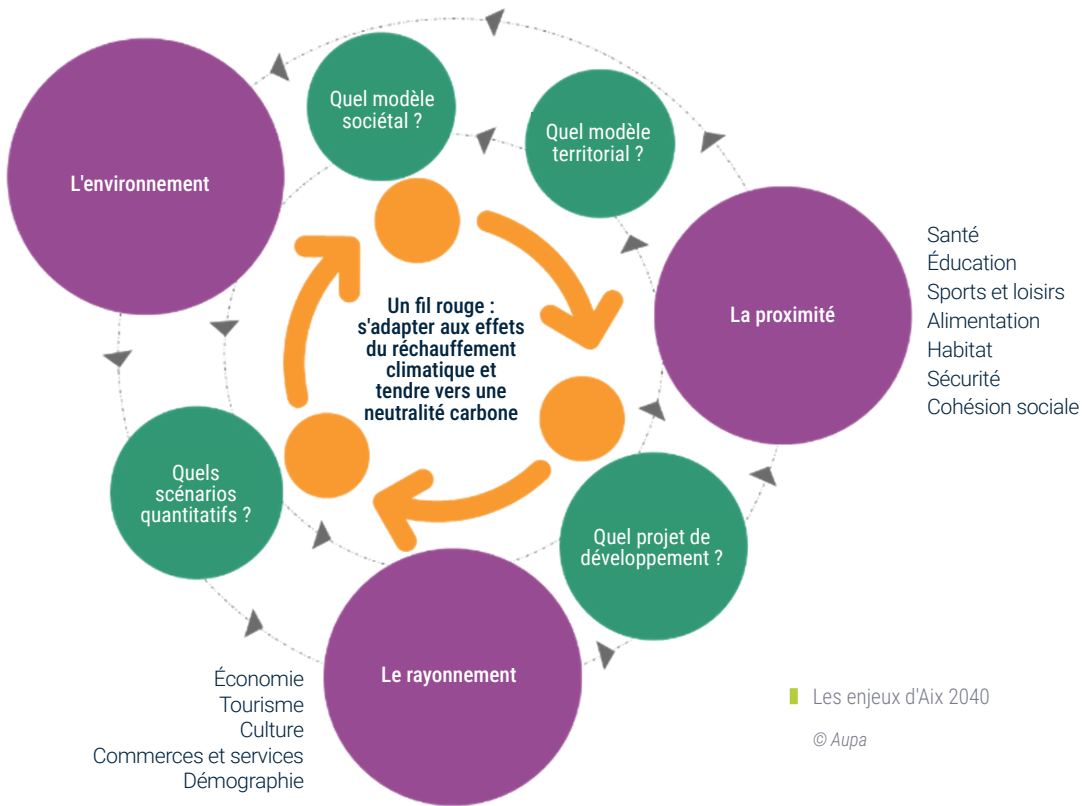
Cet exercice de prospective territoriale sur 15 ans a plusieurs objectifs :

- bâtir une stratégie de résilience et faire d'Aix-en-Provence une véritable « ville durable » ;
- repenser le rayonnement et la centralité d'Aix-en-Provence dans son environnement régional au regard des défis de demain ;

- contribuer à l'élaboration d'une stratégie urbaine transversale, décarbonée et adaptée au changement climatique ;
- élaborer un plan d'actions thématique et territorial qui devra intégrer les grandes mutations sociétales et environnementales ;
- définir des priorités en termes d'investissements notamment l'accélération des projets à fort impact climat.

En 2023 l'Aupa a réalisé la première phase de ce travail avec l'étude diagnostique du territoire aixois pour poser des bases solides dans les décisions d'avenir.

Réchauffement climatique
Eau
Énergie
Pollution
Déchets
Nature en ville et biodiversité
Foncier
Mobilités



■ Les enjeux d'Aix 2040

© Aupa

La Roque-d'Anthéron développe la marche et le vélo

Depuis plusieurs années, l'Aupa accompagne ses partenaires dans l'élaboration de politiques de développement des modes actifs, par la réalisation de plans/schémas de modes actifs, mobilités douces et plans vélo.

L'Aupa a accompagné en 2022, dans le cadre du programme Petite Ville de Demain, la commune de la Roque-d'Anthéron dans l'élaboration du projet de territoire de son centre-ville. Cette étude avait mis en avant plusieurs enjeux, à savoir la création de connexions entre certains quartiers et équipements de la ville, le renforcement de l'attractivité des commerces et l'amélioration du cadre de vie et des déplacements de proximité.

Pour y répondre, une étude approfondie sur la mobilité a été réalisée en 2023. Cette dernière se concentre sur l'amélioration des conditions de déplacements des piétons et vélos, et prend en compte les conditions de circulation et de stationnement dans le centre-ville. La réalisation d'une enquête occupation du stationnement, a ainsi permis d'identifier l'offre, les pratiques et la réserve de capacité disponible. Cette double approche permet de proposer des actions favorisant les modes actifs, en lien avec la qualité des espaces publics, le plan de circulation et le stationnement de la commune.



Impact des aménagements modes actifs sur le plan de circulation

© Aupa

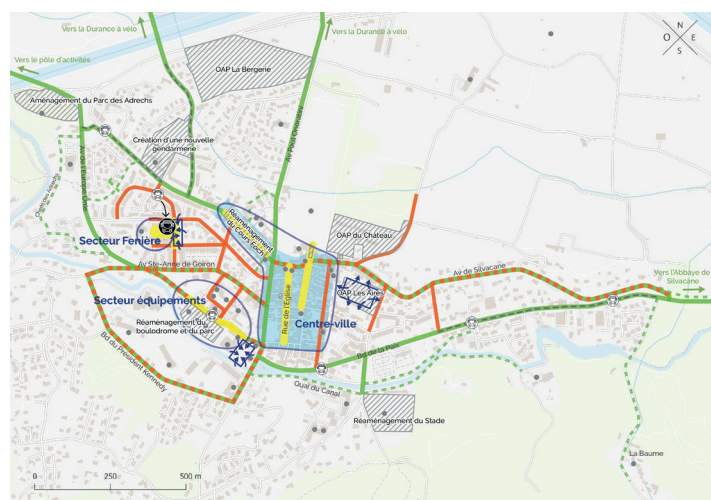


Schéma d'orientation

© Aupa

L'offre de stationnement dans le centre-ville

93%
de places non
réglementées

7%
de places en
zone bleue

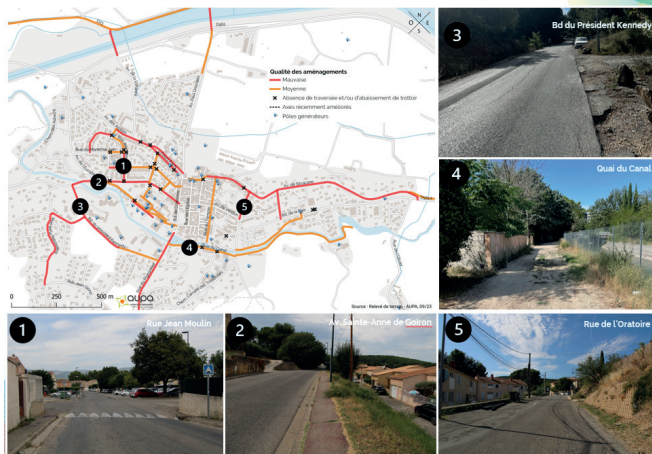
7
places très
courte durée



Offre de stationnement

© Aupa

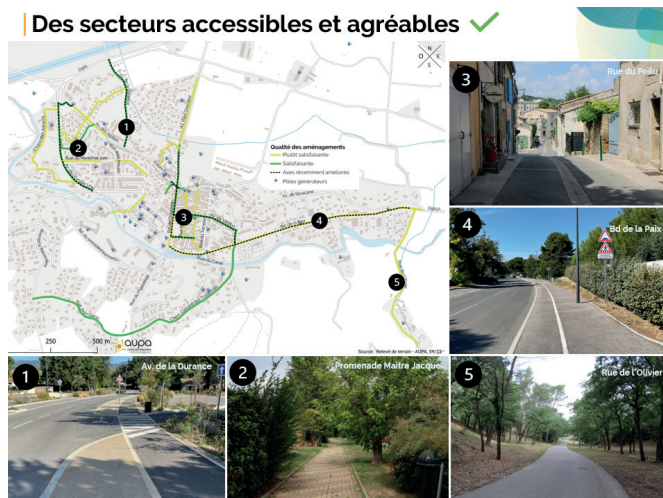
Des aménagements vieillissants et peu qualitatifs...



Qualité des aménagements piétons

© Aupa

Des secteurs accessibles et agréables ✓



Réinterroger l'urbanisme au regard des défis climatiques et écologiques : l'approche santé environnementale

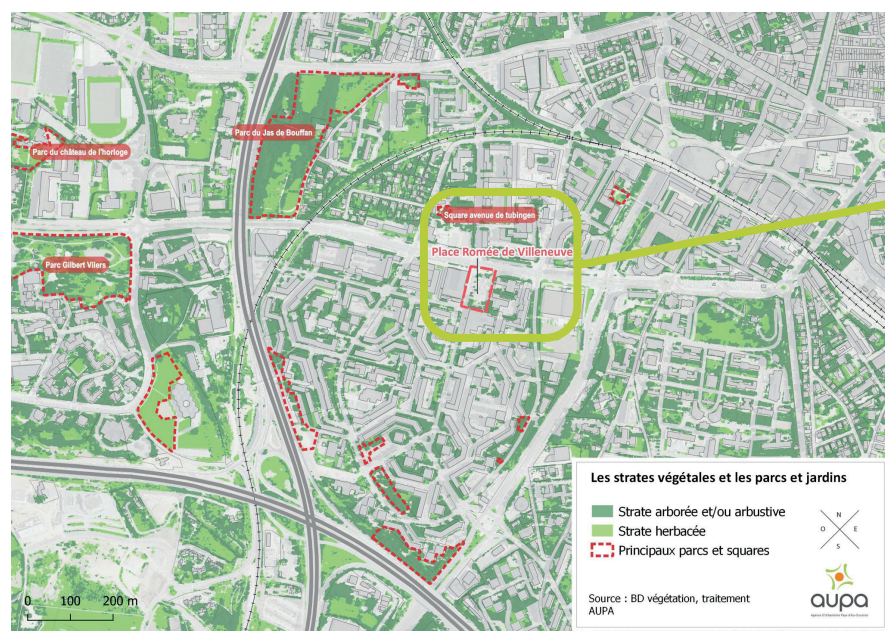
Près de 80% des déterminants liés à la santé sont corrélés aux politiques et choix d'aménagement : la qualité de l'air, l'exposition au bruit ou à la chaleur, l'accès à des espaces verts, les pratiques des modes actifs, etc. Généraliser un urbanisme favorable à la santé est indissociable des enjeux de qualité de vie et renvoie aux stratégies de résilience des territoires face aux bouleversements climatiques et écologiques.

Afin d'accompagner les communes dans cette trajectoire et aider à la mobilisation des financements publics, l'Aupa

propose des diagnostics selon une approche « santé environnementale » qui permettent d'évaluer à travers plusieurs indicateurs socio-environnementaux :

- > la surchauffe urbaine : zones et populations exposées ;
- > la vulnérabilité des quartiers face aux risques, pollutions et nuisances ;
- > la « naturalité » des quartiers : étendue/typologie/accessibilité.

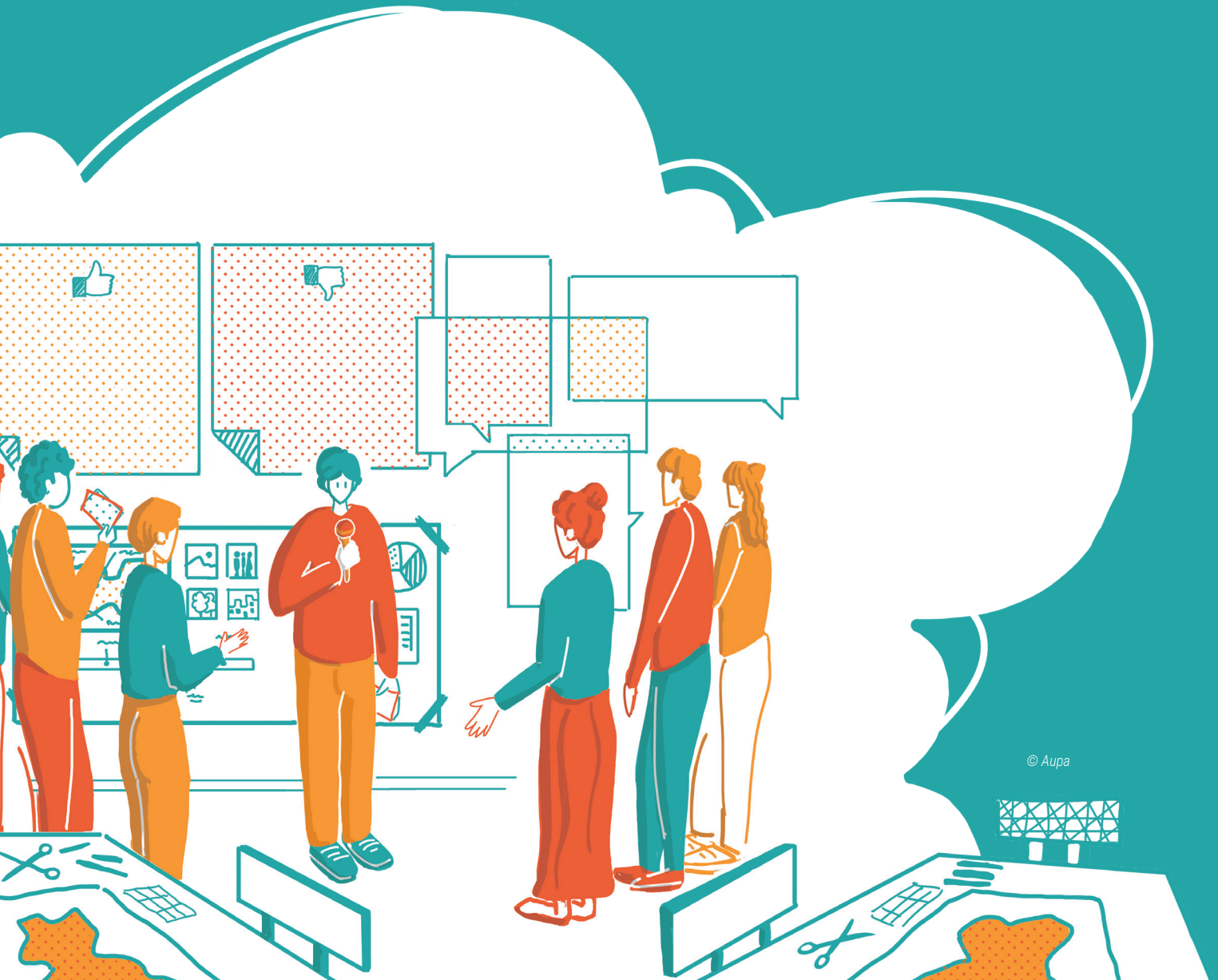
En 2023, l'Aupa a proposé cette expertise croisée et cartographique à la ville d'Aix-en-Provence pour alimenter le projet de réaménagement de la place Romée de Villeneuve et la démarche « Aix 2040 » qui définira un plan d'actions d'aménagement durable et de résilience à moyen terme.



Extrait de l'étude : Romée de Villeneuve, une place peu végétalisée, des services rendus par la nature en ville amoindris

© Aupa





© Aupa

SENSIBILISER ET ANIMER LE DÉBAT PUBLIC

L'agence d'urbanisme, grâce à son positionnement partenarial et sa neutralité est un connecteur entre les acteurs. Forte de cela et de son ancrage, elle a un rôle d'animation territoriale pour lequel elle développe des activités et des méthodes participatives innovantes. L'agence s'appuie à la fois sur son expertise et sur sa compétence d'animation.

Les ateliers « Dessine-moi », la participation citoyenne au cœur du projet urbain

Les ateliers « Dessine-moi » sont nés de la volonté des collectivités et de l'Aupa de construire avec les habitants une feuille de route pour l'aménagement de leur quartier. Ils viennent nourrir les études urbaines en complétant l'expertise pluridisciplinaire de l'Aupa par la connaissance des usages. Ils permettent également d'établir une vision partagée des lignes directrices d'évolution du quartier, qui constitue une aide à la décision permanente pour les élus. Ces ateliers permettent de réfléchir ensemble et de confronter les opinions, tout comme ils facilitent la bonne compréhension des politiques d'aménagement. Une occasion pour les habitants de contribuer à l'amélioration de leur quartier en rapprochant citoyens et élus.

Un atelier « Dessine-moi » se déroule en trois temps :

- > temps 1 : l'Aupa présente en plénière les enjeux urbains et les grandes intentions envisagées ;
- > temps 2 : les participants travaillent en petits groupes mixtes (habitants, élus, techniciens, CIQ, commerçants, etc.) autour d'une carte sur laquelle ils expriment leurs attentes et leurs suggestions à l'aide d'une boîte à outils mise à disposition ;
- > temps 3 : chaque groupe présente la carte produite illustrant leurs ambitions et la programmation souhaitée pour leur quartier.

Au cours de l'année 2023, l'Aupa a organisé et animé trois ateliers : le quartier de Célony à Aix-en-Provence, le hameau de la Barque à Fuveau et le secteur de la cave coopérative à Saint-Cannat. D'autres sont programmés pour 2024, notamment un sur le village de Puyricard à Aix-en-Provence.



■ Dessine-moi Saint-Cannat

© Aupa



■ Dessine-moi Saint-Cannat

© Aupa



■ Dessine-moi Célony

© Aupa



■ Dessine-moi La Barque

© Aupa

L'Atelier des transitions

La nouvelle série de l'Aupa pour accélérer la bifurcation vers un modèle de territoire plus sobre et résilient

Le monde évolue sous l'effet du dérèglement climatique : chacun de nous peut le constater au quotidien. Pour y faire face, les collectivités ont un rôle clé à jouer. Afin d'accompagner au mieux ces partenaires face à ce grand défi, l'Aupa a décidé de mettre en place « L'Atelier des transitions ».

Il s'agit d'une publication régulière qui expose à chaque édition un savoir-faire de l'Aupa comme levier d'action des collectivités pour répondre au mieux à l'urgence climatique. L'Atelier des transitions porte une ambition : accélérer la bifurcation vers un modèle de territoire plus sobre et résilient, afin de garantir le bien-être des populations et l'attractivité de nos territoires. Il apporte un soutien aux collectivités et aux porteurs de projets à travers une ingénierie adaptée à la diversité des réalités territoriales.

Les cinq premiers épisodes de la série ont vu le jour en 2023, de nouveaux sortiront en 2024.

Épisode 1 : Halte à la surchauffe urbaine !

La multiplication des épisodes de forte chaleur, due au changement climatique, est une préoccupation grandissante et constitue un enjeu majeur de santé publique. En raison de l'urbanisation et de la concentration d'activités humaines, les villes sont particulièrement sensibles à la surchauffe. Lors des périodes de canicules, l'exposition prolongée de la population à la chaleur, de jour comme de nuit, présente des risques importants pour la santé, notamment pour les personnes vulnérables, à l'instar des jeunes enfants ou des personnes âgées. Alors, comment faire en sorte que les villes ne soient pas demain « suffocantes » et « étouffantes », dans une période estivale qui ne cesse de s'allonger ? Comment répondre aux enjeux en matière d'îlot de chaleur urbain (ICU) et de confort thermique diurne en été ? Pour limiter la surchauffe urbaine, il faut d'abord comprendre son fonctionnement et repérer les secteurs les plus vulnérables, afin de réinterroger les principes d'aménagement et les formes d'urbanisation et de travailler à des solutions de rafraîchissement combinées à différentes échelles (bâtiment, quartier).



L'ATELIER DES TRANSITIONS
La ville des courtes distances

Objectif climat : les solutions existent, agissons !
 Le monde évolue sous l'effet du dérèglement climatique : chacun de nous peut le constater au quotidien. Ces changements et risques engendrés vont croître dans les années à venir. Pour y faire face, la collectivité a un rôle clé à jouer.
 L'atelier des transitions porte une ambition : accélérer la bifurcation vers un modèle de territoire plus sobre et résilient, afin de garantir le bien-être des populations et l'attractivité de nos villes. Il apporte un soutien aux collectivités et aux porteurs de projets à travers une ingénierie adaptée à la diversité des réalités territoriales.
 Du diagnostic à l'urbanisme pré-opérationnel, l'Aupa accompagne les territoires grâce à son expertise dédiée, pour éclairer et orienter les trajectoires d'aménagement dans une perspective d'adaptation aux évolutions climatiques.

LA VILLE DES COURTES DISTANCES, DU CONCEPT À LA RÉALITÉ

Renforcer les centralités existantes apparaît aujourd'hui comme une évidence pour aménager la ville de façon plus durable face aux enjeux climatiques. Cela permet de réduire les déplacements et ainsi d'améliorer la qualité de vie. Il s'agit donc d'intensifier les usages, d'aménager les espaces publics au profit des mobilités actives, ou de retisser du lien social et de laisser plus de place à la nature en ville.

Poursuivant ces objectifs, la ville des proximités - ou ville du quart d'heure - est un concept développé par Carlos Moreno qui propose le développement d'une ville polycentrique, où les habitants peuvent accéder à toutes les fonctions de la ville dans leur diversité. Il s'agit de développer et promouvoir les interactions sociales, culturelles et économiques.

Concrètement, la ville du quart d'heure, c'est trouver près de chez soi tout ce qui est indispensable : faire des courses, travailler, s'amuser, se cultiver, se soigner... Le tout donc, à 15 minutes à pied ou à 5 minutes à vélo.

« La ville du quart d'heure, c'est défendre l'idée que l'on puisse trouver près de chez soi tout ce qui est essentiel à la vie du quotidien » - Carlos Moreno

HYPER-PROXIMITÉ
Des commerces et services essentiels.

ORGANISATION DE LA VILLE
AVANTAGE DU DÉVELOPPEMENT POLYCENTRIQUE.

RÉDUCTION DES DISTANCES
de déplacement.

INTENSIFICATION DES USAGES
du territoire.

ADAPTABILITÉ DES AMÉNAGEMENTS
EN TEMPS.

MIXITÉ DES FONCTIONS
de leur quartier ou d'un quartier.

© Aupa

Épisode 3 : Les potentiels fonciers

Le modèle d'urbanisation des dernières décennies a de graves conséquences sur notre environnement : réduction des terres agricoles, appauvrissement de la biodiversité, augmentation de la pollution due à l'usage de la voiture... et bien d'autres. Face à ce constat, la transition de notre modèle de développement est un défi incontournable pour aller vers une société neutre en carbone, plus résiliente, plus juste et plus solidaire. Construire la ville sur la ville doit devenir la norme pour faire évoluer notre modèle de développement du territoire. Pour y arriver, les collectivités doivent mener une réflexion globale, portant sur leur capacité à s'inscrire dans une démarche de sobriété foncière. Une connaissance fine des potentiels fonciers (gisements fonciers et friches) s'avère indispensable pour répondre aux besoins des territoires et à la nécessaire obligation de réduction de la consommation d'espace affichée dans la loi Climat et Résilience.

Épisode 2 : La ville des courtes distances

Renforcer les centralités existantes apparaît aujourd'hui comme une évidence pour aménager la ville de façon plus durable face aux enjeux climatiques. Cela permet de réduire les déplacements et ainsi d'améliorer la qualité de vie. Il s'agit donc d'intensifier les usages, d'aménager les espaces publics au profit des mobilités actives, de retisser du lien social et de laisser plus de place à la nature en ville. Poursuivant ces objectifs, la ville des proximités - ou ville du quart d'heure - est un concept développé par Carlos Moreno qui propose le développement d'une ville polycentrique, où les habitants peuvent accéder à toutes les fonctions de la ville dans leur diversité. Il s'agit de développer et promouvoir les interactions sociales, culturelles et économiques. Concrètement, la ville du quart d'heure, c'est trouver près de chez soi tout ce qui est indispensable : faire des courses, travailler, s'amuser, se cultiver, faire du sport, se soigner... Le tout donc, à 15 minutes à pied ou à 5 minutes à vélo.

L'ATELIER DES TRANSITIONS
Les potentiels fonciers

Objectif climat : les solutions existent, agissons !
 Le monde évolue sous l'effet du dérèglement climatique : chacun de nous peut le constater au quotidien. Ces changements et risques engendrés vont croître dans les années à venir. Pour y faire face, la collectivité a un rôle clé à jouer.
 L'atelier des transitions porte une ambition : accélérer la bifurcation vers un modèle de territoire plus sobre et résilient, afin de garantir le bien-être des populations et l'attractivité de nos villes. Il apporte un soutien aux collectivités et aux porteurs de projets à travers une ingénierie adaptée à la diversité des réalités territoriales.
 Du diagnostic à l'urbanisme pré-opérationnel, l'Aupa accompagne les territoires grâce à son expertise dédiée, pour éclairer et orienter les trajectoires d'aménagement dans une perspective d'adaptation aux évolutions climatiques.

DE L'AMÉNAGEMENT AU MÈNAGEMENT DES TERRITOIRES

Le modèle d'urbanisation des dernières décennies a de graves conséquences sur notre environnement : réduction des terres agricoles, appauvrissement de la biodiversité, augmentation de la pollution due à l'usage de la voiture... et bien d'autres. Face à ce constat, la transition de notre modèle de développement est un défi incontournable pour aller vers une société neutre en carbone, plus résiliente, plus juste et plus solidaire.

Construire la ville sur la ville doit devenir la norme pour faire évoluer notre modèle de développement du territoire. Pour y arriver, les collectivités doivent mener une réflexion globale, portant sur leur capacité à s'inscrire dans une démarche de sobriété foncière. Une connaissance fine des potentiels fonciers (gisements fonciers et friches) s'avère indispensable pour répondre aux besoins des territoires et à la nécessaire obligation de réduction de la consommation d'espace affichée dans la loi Climat et Résilience.

PRINCIPALES CONSÉQUENCES DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

AGGÉNÉRATION
des risques naturels.

PETTE de terres agricoles fertiles.

APPAUVRISSEMENT de la biodiversité.

RÉDUCTION du stockage de CO2.

HAUSSE DES DÉPENSES des ménages et des collectivités.

© Aupa

L'ATELIER DES TRANSITIONS

Les ateliers participatifs « Dessine-moi »



Objectif climat : les solutions existent, agissons !

Le monde évolue sous l'effet du dérèglement climatique : chacun de nous peut le constater au quotidien. Ces changements et risques engendrés vont croître dans les années à venir. Pour y faire face, la collectivité a un rôle clé à jouer.

L'atelier des transitions porte une ambition : accélérer la bifurcation vers un modèle de territoire plus sobre et résilient, afin de garantir le bien-être des populations et l'attractivité de nos villes. Il apporte un soutien aux collectivités et aux porteurs de projets à travers une ingénierie adaptée à la diversité des réalités territoriales.

Du diagnostic à l'urbanisme pré-opérationnel, Aupa accompagne les territoires grâce à son expertise variée, pour éclairer et orienter les trajectoires d'aménagement dans une perspective d'adaptation aux évolutions climatiques.

LES CITOYENS, FERS DE LANCE DE L'ACTION CLIMATIQUE

Les collectivités impliquent de plus en plus les habitants dans les projets de territoire. En cela, elles répondent aux attentes croissantes des citoyens qui souhaitent de participer plus activement à l'élaboration des projets d'aménagements, à l'amélioration de leur cadre de vie et à l'adaptation de leur quartier aux évolutions climatiques.

L'implication pour les collectivités est d'accompagner ces dynamiques citoyennes en mettant les habitants en capacité d'agir pour leur environnement. Il s'agit de faciliter les échanges entre les différents acteurs d'un territoire pour que les besoins et les attentes de chacun soient mieux compris par tous. Il s'agit aussi à cette occasion de les sensibiliser aux enjeux climatiques qui se traduisent directement dans leurs problématiques locales et quotidiennes.

Ainsi, la tenue d'un atelier participatif de co-construction d'un projet « Dessine-moi » permet ces débats, tout comme elle facilite la bonne compréhension des politiques d'aménagement en faveur de la transition. Elle est nécessaire pour concevoir des projets de qualité à la hauteur du défi climatique.



© Aupa

Épisode 4 : Les ateliers participatifs « Dessine-moi »

Les collectivités impliquent de plus en plus les habitants dans les projets de territoire. En cela, elles répondent aux attentes croissantes des citoyens qui revendiquent de participer plus activement à l'élaboration des projets d'aménagements, à l'amélioration de leur cadre de vie et à l'adaptation de leur quartier aux évolutions climatiques. L'enjeu pour les collectivités est d'accompagner ces dynamiques citoyennes en mettant les habitants en capacité d'agir pour leur environnement. Il s'agit de faciliter les échanges entre les différents acteurs d'un territoire pour que les besoins et les attentes de chacun soient mieux compris par tous. Il s'agit aussi à cette occasion de les sensibiliser aux enjeux climatiques qui se traduisent directement dans leurs problématiques locales et quotidiennes. Ainsi, la tenue d'un atelier participatif de co-construction d'un projet « Dessine-moi » permet ces débats, tout comme elle facilite la bonne compréhension des politiques d'aménagement en faveur de la transition. Elle est intéressante pour concevoir des projets de qualité à la hauteur du défi climatique.

Épisode 5 : Les plans piétons et vélos

Les modes actifs désignent les modes de déplacement faisant appel à l'énergie musculaire tels que la marche, le vélo, mais aussi la trottinette, les rollers etc. Le potentiel d'utilisation des modes actifs dans les déplacements du quotidien se porte sur de courtes distances, moins de 1 km pour la marche et jusqu'à 8 km pour le vélo. Or actuellement, la majorité de ces déplacements est effectuée en voiture. Cette utilisation massive de la voiture implique, entre autres, des pollutions et nuisances préjudiciables à la santé humaine. Face à ce constat, des objectifs nationaux et européens visent à réduire fortement les gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques liés à nos déplacements d'ici 2050. Encourager le report de la voiture vers les modes actifs pour les déplacements les plus courts est donc un moyen d'atteindre ces objectifs.

L'ATELIER DES TRANSITIONS

Les plans piétons et vélos



Objectif climat : les solutions existent, agissons !

Le monde évolue sous l'effet du dérèglement climatique : chacun de nous peut le constater au quotidien. Ces changements et risques engendrés vont croître dans les années à venir. Pour y faire face, la collectivité a un rôle clé à jouer.

L'atelier des transitions porte une ambition : accélérer la bifurcation vers un modèle de territoire plus sobre et résilient, afin de garantir le bien-être des populations et l'attractivité de nos villes. Il apporte un soutien aux collectivités et aux porteurs de projets à travers une ingénierie adaptée à la diversité des réalités territoriales.

Du diagnostic à l'urbanisme pré-opérationnel, Aupa accompagne les territoires grâce à son expertise variée, pour éclairer et orienter les trajectoires d'aménagement dans une perspective d'adaptation aux évolutions climatiques.

LA MARCHÉ ET LE VÉLO : UN ATOUT POUR NOS DÉPLACEMENTS DE COURTE DISTANCE



Les modes actifs désignent les modes de déplacement faisant appel à l'énergie musculaire tels que la marche, le vélo, mais aussi la trottinette, les rollers etc.

La prise en considération des modes actifs dans les déplacements du quotidien se porte sur de courtes distances, moins de 1 km pour la marche et jusqu'à 8 km pour le vélo. Or actuellement, la majorité de ces déplacements est effectuée en voiture. Cette utilisation massive de la voiture implique, entre autres, des pollutions et nuisances préjudiciables à la santé humaine.

Face à ce constat, des objectifs nationaux et européens visent à réduire fortement les gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques liés à nos déplacements d'ici 2050. Encourager le report de la voiture vers les modes actifs pour les déplacements les plus courts est donc un moyen d'atteindre ces objectifs.

63% des déplacements de moins de 10 km effectués en voiture	32% des usagers de GEE bus ont transportés leurs bagages	40 000 jours annuels liés à la pollution atmosphérique
30 min/jour de marche ou de vélo à une heure de trajet de 95% de moins et d'énergie 45% de moins consommées 38% d'émissions de CO2		

© Aupa

Suivi et animation Petites Villes de Demain

Au côté de la Préfecture de Région Provence-Alpes-Côte-D'azur, les 4 agences d'urbanisme : Aupa, Agam, Aurav et Audat.var, s'investissent depuis la création du programme Petites Villes de Demain dans l'animation et la mise en réseau des territoires lauréats. Pour cela, elles mettent en place des repères, des outils et animent des réunions de travail thématiques associant lauréats et partenaires au plus près de leurs besoins. En 2023, les agences d'urbanisme poursuivent leur mission. À ce titre, elles proposent une connaissance partagée des stratégies de revitalisation à travers l'analyse des conventions-cadre. En décembre s'est tenu un atelier dans la ville de Trets, sur la thématique des modes actifs et espaces publics comme accélérateurs de revitalisation.



■ Séminaire Petite Ville de Demain à Trets

© Aupa

Les élus de Vinon-sur-Verdon invités à réfléchir au devenir d'un îlot en centre ancien

Dans le cadre de l'appui aux communes de la convention DLV Agglo/Aupa, l'agence a accompagné Vinon-sur-Verdon dans ses réflexions sur le devenir de l'îlot Sailles, situé en bordure du centre ancien. D'une superficie d'environ 2 000 m², il représente une réelle opportunité pour répondre aux besoins des habitants en termes de logements, activités, équipements et/ou services de proximité.

L'Aupa a organisé et animé un atelier avec les élus et les techniciens afin de définir les intentions programmatiques qui dicteront les réflexions futures sur l'îlot. Après la présentation rapide d'un état des lieux et des enjeux de la requalification de l'îlot, les participants ont partagé leur vision et échangé autour des différents enjeux de cadre de vie : densité et accessibilité de l'habitat, préservation de la nature, valorisation d'éléments patrimoniaux, etc.



■ Échanges lors de l'atelier participatif

© Aupa

Un îlot (et ses abords) tranquille et agréable à vivre

INTENTIONS PARTAGÉES



un îlot à vocation principalement résidentielle, pas de voirie interne

un îlot fermé et non perméable, assurant une tranquillité d'habiter aux habitants

un accès à l'îlot par la minoterie pour constituer un maillage interne piéton privé entre la rue Pardigon et l'impasse Sous le Moulin (accès secours aussi)

un cœur d'îlot qui propose un ou des lieux de détente/rencontre pour les futurs habitants

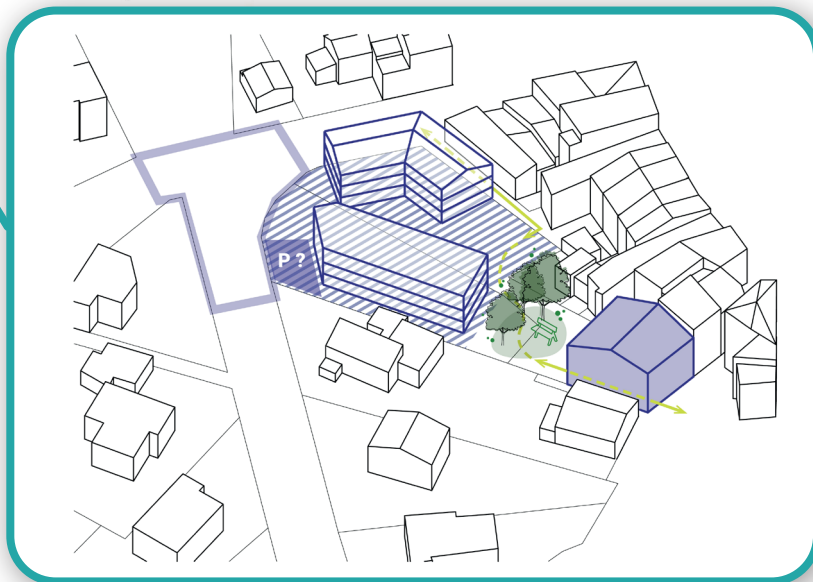
une végétalisation qui permet la constitution d'**un îlot de fraîcheur**
> les jardins partagés ne sont pas souhaités

un apaisement du carrefour et/ou des abords de la départementale

NB : les gabarits bâtis représentés sur le schéma le sont à titre d'exemple

■ Extrait de la synthèse

© Aupa



Une démarche participative pour le plan vélo de Venelles

Depuis plusieurs années, l'Aupa accompagne ses partenaires dans l'élaboration de politiques de développement des modes actifs, par la réalisation de plans/schémas de modes actifs, mobilités douces et plans vélo.

La commune de Venelles, via sa démarche « Venelles en transition » et son agenda 2030, s'est donné pour objectif de favoriser les déplacements doux et éco-responsables. C'est pourquoi, l'Aupa a accompagné la commune dans la réalisation d'un plan vélo, en cohérence avec des itinéraires piétons agréables. Cette étude stratégique de développement du vélo sur les dix prochaines années, aboutit à la mise en place d'un système vélo global.

Une des particularités de la démarche est d'être largement concertée, avec notamment la création d'un groupe de travail composé d'élus, de techniciens, d'associations de vélo, de représentants d'entreprises et d'habitants, pour suivre l'ensemble de l'étude. Les temps de co-construction reposent sur un questionnaire en ligne afin d'identifier les pratiques, besoins et attentes des usagers, une balade à vélo pour confronter les points de vue en matière d'appréhension, d'insécurité et de qualité, et d'ateliers de travail sur les futurs itinéraires cyclables et services prioritaires à mettre en place sur la commune.

Le plan final se décline en sept actions, parmi elles la réalisation d'infrastructures cyclables sur neuf itinéraires identifiés, le déploiement de stationnements vélo, l'apprentissage et la sensibilisation à la pratique du vélo.



■ Schéma d'intentions

© Aupa

1 - Axe nord-sud, extensions vers Aix, Meyrargues et Pertuis (part. 1) VENELLES - PLAN MOBILITÉS DOUCES



Exemple d'une fiche itinéraire

© Aupa



■ Atelier participatif

© Aupa



■ Balade à vélo

© Aupa

Matinée de l'Habitat Arles-Crau-Camargue-Montagnette

Dans le cadre de l'élaboration de son 3^e Programme Local de l'Habitat, l'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette (ACCM) a organisé le 29 juin 2023 une matinée de l'Habitat au côté de l'Aupa.

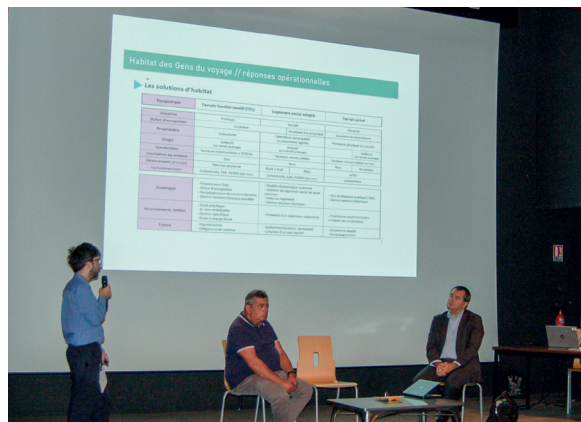
Au total, plus de 90 personnes étaient au rendez-vous sous la présidence du Vice-Président d'ACCM, Monsieur Lucien Limousin en charge de l'Habitat et des Gens du Voyage.

Cette matinée visait à créer un lieu d'échanges et de réflexion entre les acteurs professionnels et institutionnels de l'habitat et d'alimenter les travaux du 3^e PLH. L'objectif recherché est d'être au plus proche des réalités du fonctionnement résidentiel de l'agglomération, des besoins locaux et des réponses apportées en matière de logements au niveau local voire national.

Pour cette matinée de l'Habitat, les thématiques suivantes ont été ciblées :

- les besoins des publics spécifiques :
 - l'hébergement des saisonniers agricoles ;
 - la sédentarisation des gens du voyage ;
 - l'offre adaptée aux personnes âgées.
- la qualité du logement :
 - l'habitat modulaire ;
 - l'innovation dans le logement social.

Ces thématiques ont bénéficié des témoignages de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, de la Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et les gens du voyage, des Maisons de Marianne, de Modus Aedificandi et du bailleur social Famille et Provence. Ces acteurs du logement ont contribué à alimenter les échanges avec le public.



Intervention de la Fnasat sur l'habitat des gens du voyage

© Aupa



Intervention de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône sur l'hébergement des saisonniers agricoles

© Aupa

Connaissance du Territoire : des rendez-vous territoriaux pour mieux cerner les attentes locales

La plateforme Connaissance du Territoire a officiellement été lancée le 1^{er} décembre 2022 lors de la première édition de la « journée régionale connaissance et avenir du territoire ». C'est un dispositif de coordination de l'observation territoriale de premier plan au niveau régional. Partenarial dans sa définition, le dispositif est copiloté par la Région, la Préfecture, l'Insee et l'IGN, et associe les 5 agences d'urbanisme de la Région Sud. Les « rendez-vous territoriaux », annoncés lors de la journée du 1^{er} décembre constituent un outil majeur de mise en œuvre opérationnelle. Les objectifs poursuivis par ces rencontres organisées dans chacun des départements de la Région sont de :

- faire connaître la démarche de Plateforme régionale et susciter l'adhésion, identifier les réseaux locaux ;
- présenter la nature transversale du dispositif et ses objectifs : la connaissance au service de la planification stratégique et de la prise de décision publique ;
- aller à la rencontre des acteurs locaux, pour un service public proche des usagers ;
- présenter des projets concrets, clarifier la nature, l'étendue de l'action de la Plateforme ;
- constituer un point de rencontre privilégié entre « l'offre et la demande », faciliter la remontée des besoins ;
- participer à la construction d'une feuille de route pluriannuelle partagée.

L'Aupa, au même titre que les autres agences d'urbanisme, participe à l'animation de ces rencontres départementales, avec une implication particulière dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes où de nombreux territoires sont membres de l'agence.



**CONNAISSANCE
DU TERRITOIRE**
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Séminaire Aix Demain 2023 : quelles solutions pour une ville bioclimatique ?

L'agence accompagne depuis de nombreuses années la commune dans sa stratégie d'attractivité. Dans le cadre de cette démarche, l'organisation de séminaires de prospective territoriale constitue un moment fort de la vie locale. L'objectif de ces séminaires est de fédérer un collectif d'acteurs publics et privés d'Aix-en-Provence et du territoire autour d'enjeux communs liés aux dynamiques territoriales et aux évolutions sociétales en cours et à venir.

Après trois éditions organisées en 2018 (les nouveaux vecteurs d'attractivité), 2019 (l'habitat de demain) et 2021 (la ville du quart d'heure), le dernier séminaire qui s'est déroulé au Conservatoire le 14 novembre 2023 a porté sur les enjeux d'adaptation des villes au changement climatique.

Pour répondre à ces objectifs, « Aix Demain » a invité M. Philippe Rahm, architecte suisse diplômé de l'École polytechnique fédérale de Lausanne et docteur en architecture de l'Université de Paris-Saclay. La question du bioclimatisme comme solution pragmatique pour faire face aux enjeux du réchauffement et pour répondre aux évolutions des modes de vie a été débattue et analysée devant plus de 350 participants. La table ronde a permis de compléter les débats grâce à la présence de Jérémie Choukroun, ingénieur agronome et urbaniste, spécialisé dans la transition écologique (patrimoine et transition climatique) à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de Séverine Bonnin-Oliveira, Maître de conférence à l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional et directrice du programme national de recherche Popsu sur l'intensification urbaine dans la métropole Aix-Marseille-Provence.

Retrouvez le replay de cet évènement en cliquant ci-dessous.



■ Séminaire Aix Demain

© Aupa



■ Séminaire Aix Demain

© Aupa

Accompagnement du Conseil de Développement de la métropole Aix-Marseille-Provence

Composé de 240 membres (acteurs socio-économiques et citoyens), le Conseil de Développement de la Métropole (CoDev) a pour vocation d'accompagner l'institution dans l'appréhension des enjeux métropolitains et la mise en œuvre de ses politiques publiques en émettant des propositions et en formulant des avis sur différents sujets.

En 2023, le CoDev a répondu à la saisine de sa Présidente autour de la question des transitions à travers 3 avis complémentaires. L'Aupa a accompagné l'équipe du CoDev dans le processus de réalisation des avis : animation d'ateliers avec les membres, éclairages techniques, conduite d'études spécifiques, rédaction et mise en page des avis. Ce travail a notamment permis de mettre en lumière les initiatives citoyennes vertueuses pour l'environnement présentes sur le territoire à travers la remise d'un prix.



Évènement iMacte, les actions inspirantes pour le climat, 5 Février 2024

© Aupa



Atelier prospectifs pour penser les transitions

© Aupa



■ Avis du conseil de développement Ambition-Transition

© Métropole Aix-Marseille-Provence



OBSERVER POUR MIEUX COMPRENDRE

Pour élaborer leurs stratégies d'intervention et leurs mises en œuvre, les collectivités ont le besoin crucial d'une connaissance territoriale fine, objective, réactive et au plus proche de leurs questionnements. Les agences d'urbanisme animent ainsi de nombreux observatoires. Chacun d'eux construit sa pertinence et sa légitimité sur un réseau de partenaires locaux garant de l'objectivité des débats et des analyses. Les agences d'urbanisme travaillent également de plus en plus sur des approches sensibles.

Atlas métropolitain de la Biodiversité : Le vivant nous rassemble sur la métropole Aix-Marseille Provence

Consciente de la valeur de son patrimoine naturel, de sa fragilité et des menaces qui pèsent sur sa conservation, la métropole Aix-Marseille-Provence renforce depuis 2020 sa stratégie de transition écologique et de préservation de la biodiversité et des espaces naturels.

L'atlas métropolitain de la biodiversité initié en 2018, fruit d'un travail multi partenarial et pluriannuel associant partenaires scientifiques, agences d'urbanisme et services de la Métropole, vise à améliorer la connaissance naturaliste sur le territoire, préalable indispensable à la construction de la stratégie métropolitaine. Il constitue un état initial de la connaissance de la biodiversité et porte des enjeux prioritaires et partagés de conservation et d'amélioration de la connaissance. Il constitue également un outil d'aide à la décision pour faciliter la prise en compte des enjeux écologiques et orienter les politiques métropolitaines.

L'Aupa accompagne la Métropole depuis 2020 dans la valorisation des résultats des partenaires scientifiques en travaillant sur leur interprétation, leur représentation et la formation des « messages-clés ». L'année 2023 a été consacrée à la réalisation du 4^e cahier de l'Atlas qui met en lumière les espèces et les habitats naturels les plus fragiles, décrit leur répartition sur le territoire et répertorie les principales pressions et menaces qu'ils subissent.



Couverture du cahier 4 de l'Atlas de la biodiversité

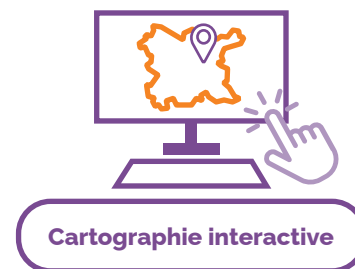
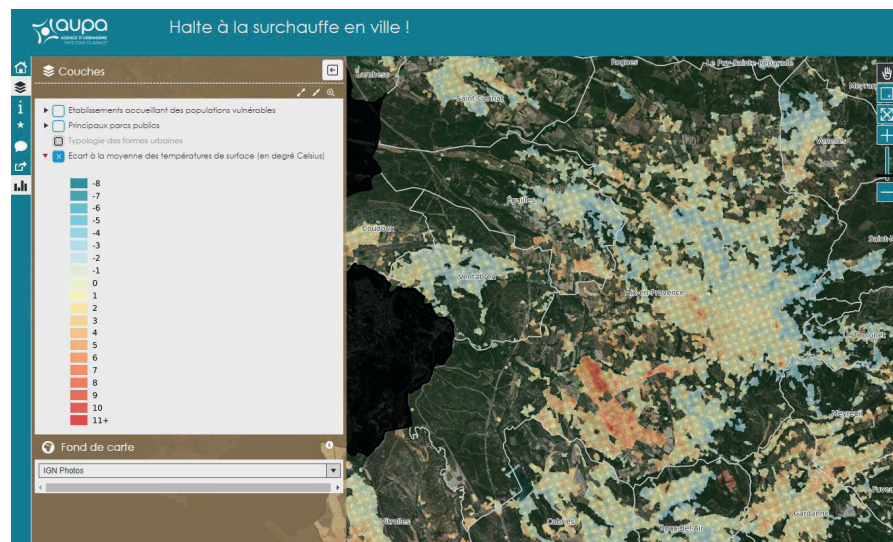
© Aupa

L'observatoire de l'Aupa : mieux appréhender le phénomène de surchauffe urbaine

La multiplication des épisodes de forte chaleur, due au changement climatique, est une préoccupation grandissante et constitue un enjeu majeur de santé publique et de résilience pour les territoires. En raison de l'urbanisation et de la concentration d'activités humaines, les villes sont particulièrement sensibles à la surchauffe. Lors des périodes de canicules, l'exposition prolongée de la population à la chaleur présente des risques importants pour la santé, notamment pour les personnes vulnérables.

Afin d'accompagner ses partenaires sur le sujet, l'Aupa développe une cartographie interactive et accessible en ligne afin de territorialiser le phénomène de surchauffe urbaine et de sensibiliser sur les enjeux associés. Elle permet, à partir de l'analyse d'images satellitaires, de mesurer les variations de températures de surface dans les espaces urbanisés du territoire.

Cette cartographie interactive propose une analyse croisée avec des données sur les formes urbaines et les équipements accueillant des publics sensibles afin de mieux appréhender le phénomène de surchauffe dans une vision d'ensemble tout en révélant les secteurs potentiellement les plus vulnérables. Actuellement disponible sur le Pays d'Aix, l'Aupa propose un accompagnement sur demande auprès de tous ses partenaires.



■ [Lien vers la cartographie interactive](#)

© Aupa

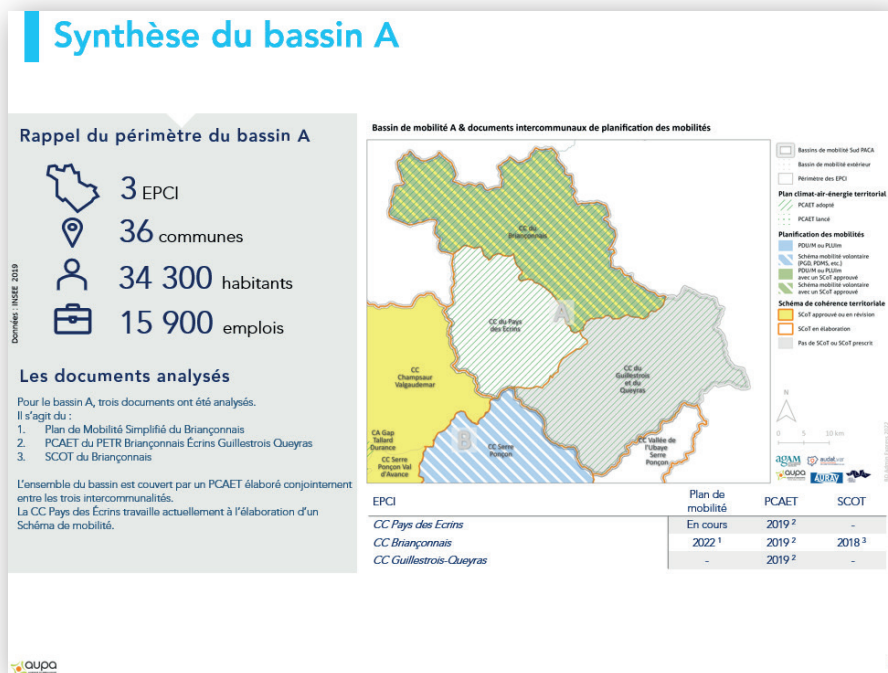
Extrait de la cartographie interactive « Halte à la surchauffe en ville ! »

© Aupa

Bassins de mobilité régionaux : quels enjeux ?

À la suite de la Loi d'Orientation des mobilités (LOM), le rôle de la région comme chef de file de la mobilité a été renforcé : il vise à coordonner les compétences mobilités de l'ensemble des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) sur son territoire. Afin d'assurer ce rôle, des contrats opérationnels de mobilité ont vocation à être signés entre les AOM et la Région à l'échelle de bassins de mobilité.

Avant d'entamer ce travail avec les douze bassins identifiés sur son territoire, la Région Sud a sollicité l'Aupa et les quatre agences d'urbanisme régionales, à la réalisation de portraits de mobilité des bassins. Pour chacun d'entre eux, les agences ont analysé les documents de planification récents et approuvés des intercommunalités (plan de mobilités, schéma de cohérence territoriale...). Ce travail a permis de réaliser une synthèse écrite et cartographique des projets programmés, d'identifier leurs points de convergence et de divergence éventuels et ainsi d'identifier les grands enjeux de mobilités des bassins.



■ Synthèse des documents analysés pour le Bassin A

© Aupa



■ Carte de synthèse des projets de mobilité à l'échelle régionale (extrait des documents des EPCI)

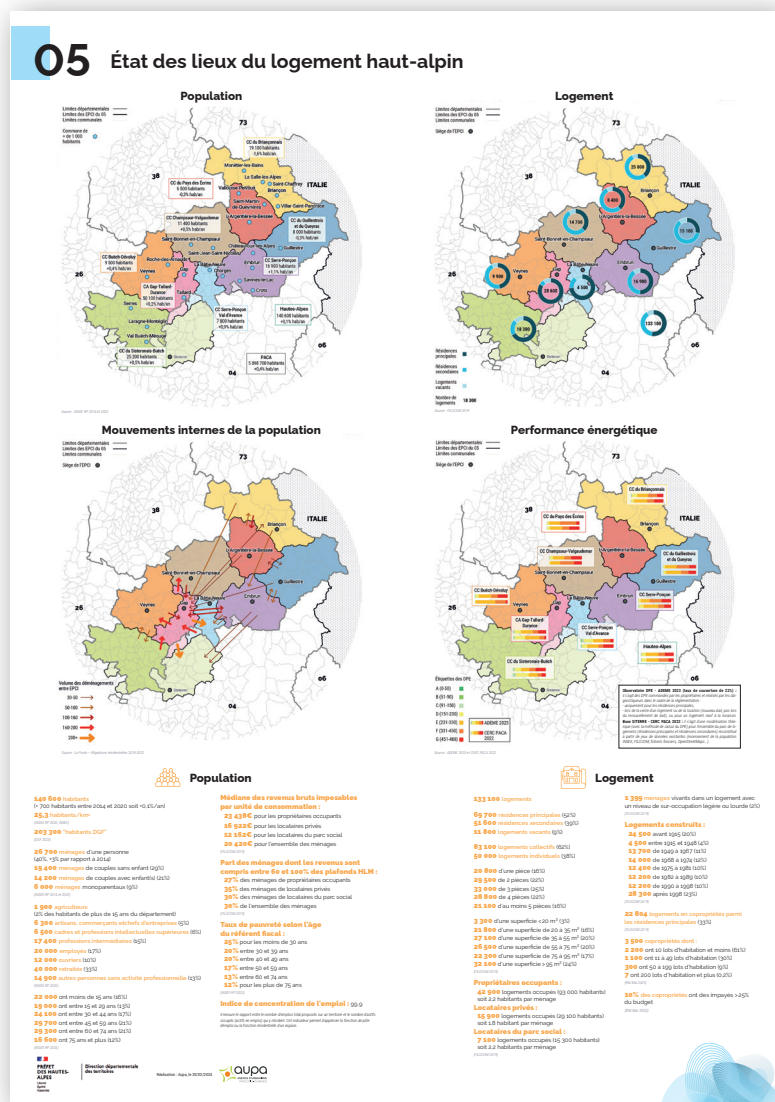
© Agam - Aupa - AUA

État des lieux du logement dans les Hautes-Alpes

Avec 140 000 habitants, les Hautes-Alpes sont l'un des départements français les moins habités de France. C'est par ailleurs le département français où le nombre d'habitants est quasiment similaire au nombre de logements.

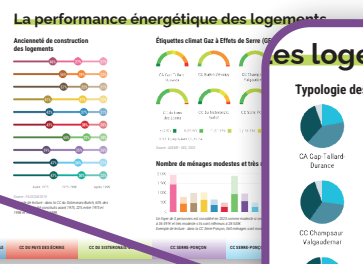
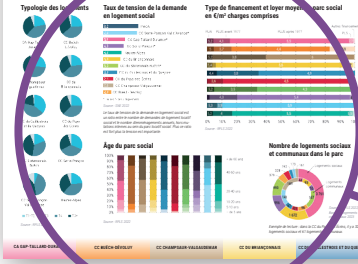
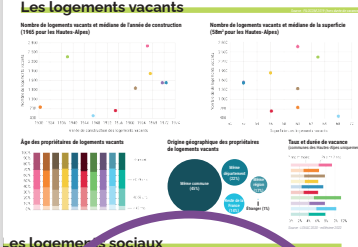
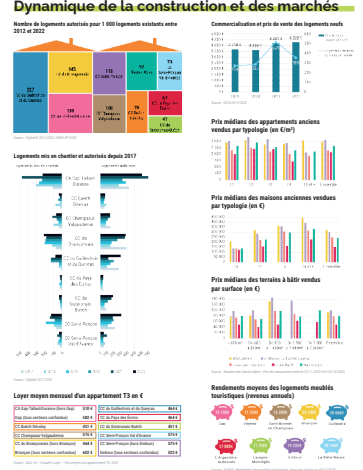
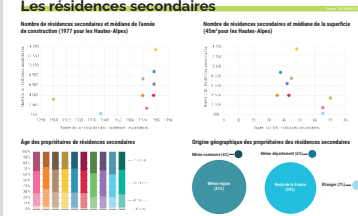
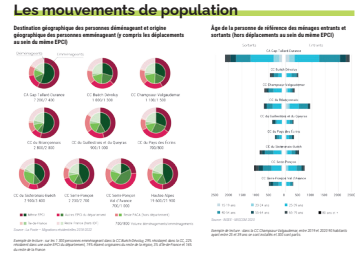
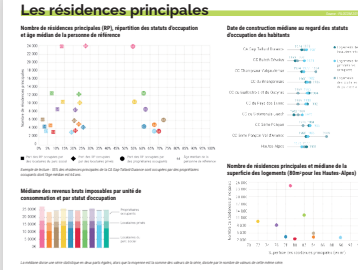
En effet, le département des Hautes-Alpes, en zone de montagne, se caractérise par la plus forte représentation nationale de résidences secondaires, de logements occupés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances, devant la Corse-du-Sud ou la Savoie. Dans la même dynamique que ces départements et révélateur d'une pression résidentielle, le poids des logements vacants est relativement faible. Enfin, après avoir enregistré les évolutions démographiques parmi les plus importantes de PACA dans les années 2000, la croissance des Hautes-Alpes se stabilise depuis le milieu des années 2010, et est en-deçà de la moyenne de la région. Cette croissance demeure toutefois portée par l'arrivée de nouveaux habitants.

Dans un contexte national de crise du logement, la Préfecture des Hautes-Alpes a sollicité l'Aupa pour l'accompagner dans un panorama chiffré et objectif de l'état des lieux, ces éléments pourront contribuer à la définition de politiques publiques locales (de la commune au département) voire nationales (zonages, plafonds Anah, encadrement des loyers...) mais également aider les professionnels (administrateurs de biens, promoteurs, chambres consulaires...) et les particuliers dans leurs arbitrages.

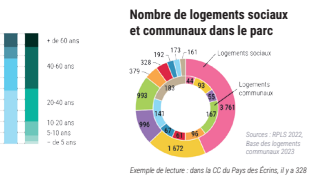
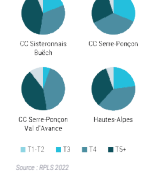
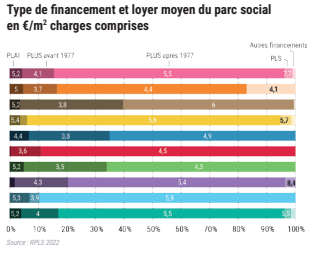
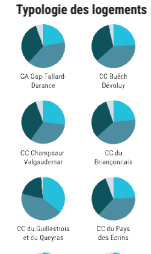


État des lieux du logement haut-alpin

© Aupa



Les logements sociaux



Veille et observation des copropriétés de la métropole Aix-Marseille-Provence

Afin d'améliorer la connaissance et le suivi des copropriétés, les services de la métropole ont missionné les Agences d'Urbanisme, Agam et Aupa en 2017 pour bâtir un outil d'observation des copropriétés. L'objectif est d'améliorer la connaissance des copropriétés et de développer une démarche préventive destinée à repérer en amont les copropriétés susceptibles de glisser dans la fragilité.

Au total plus de 40 000 copropriétés sont recensées et renseignées. Elles représentent un peu moins de la moitié des logements métropolitains. Une série d'indicateurs actualisés chaque année permet d'approcher leur fonctionnement, leur occupation, leur environnement voire le volet financier quand elles sont intégrées au registre national des copropriétés.

Ces différents indicateurs permettent par ailleurs de proposer une grille de lecture et d'amener des éléments sur les signes de fragilisation des copropriétés. Au cours de ces 5 dernières années, ce dispositif a également bénéficié de plus de 150 visites terrains et d'entretiens avec les gestionnaires permettant d'infirmier ou confirmer les fragilités et dysfonctionnements repérés. Parallèlement, le développement d'un partenariat avec les acteurs de la copropriété est à l'œuvre (syndics professionnels et bénévoles, représentants de copropriétaires, agence d'information pour le logement, maison énergie habitat...etc).

En 2023, l'Aupa poursuit son implication dans cette démarche. Elle a également engagé un travail d'enrichissement des indicateurs pour qualifier les copropriétés sur différentes thématiques (occupation, structure bâtementaire, performance énergétique, environnement mais aussi marchés immobiliers, ou volet financier).



■ Copropriété Les Hermès à Carry-le-Rouet

© Aupa



■ Copropriété Le Set Horse à Eguilles

© Aupa



■ Copropriété Le Kennedy à Martigues

© Aupa

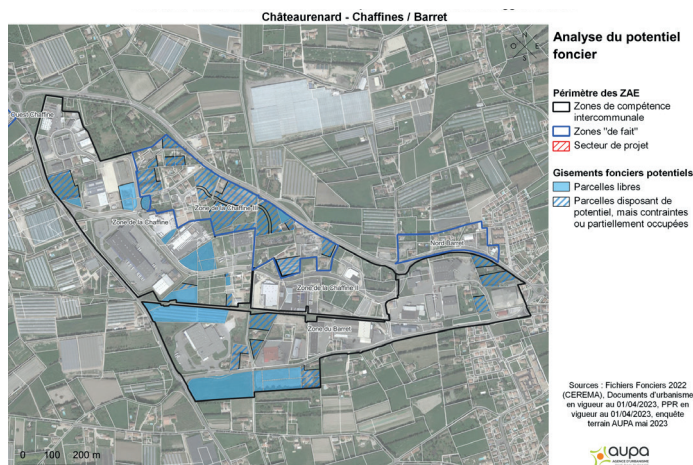
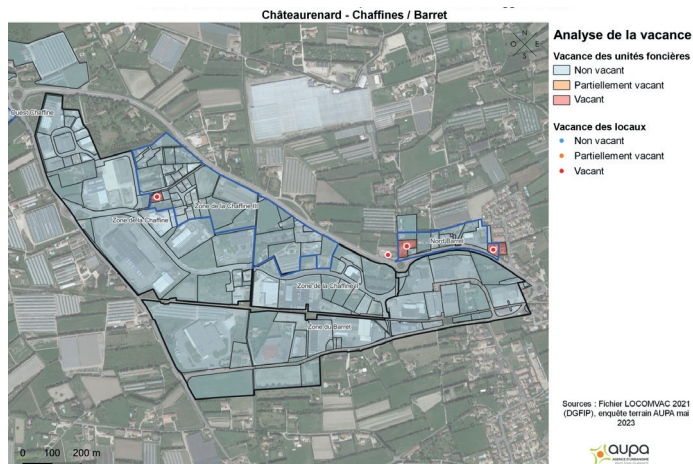
Terre de Provence Agglomération : un inventaire des zones d'activités pour comprendre le fonctionnement économique du territoire et esquisser une stratégie de développement

L'inventaire des zones d'activités est une obligation légale visant à mieux connaître l'occupation des espaces d'activités. L'objectif est notamment de mettre en évidence un potentiel de densification dans les espaces économiques existants avant d'investir de nouveaux sites pour accueillir les entreprises.

Terre de Provence Agglomération a sollicité l'Aupa pour mener ce travail et l'inscrire dans une démarche plus large de préfiguration d'une stratégie de développement économique et foncière à échelle de l'agglomération et dans la perspective de la révision du SCoT du Pays d'Arles.

Au-delà de la réponse à la loi, l'inventaire permet de connaître précisément l'occupation des espaces d'activités et leurs capacités d'accueil résiduelles. Cette connaissance, confrontée aux objectifs de développement économique permet une meilleure appréhension des besoins fonciers à satisfaire à l'avenir et éclairer sur les espaces de développement nouveaux qui seraient à mobiliser en complément de l'existant.

L'intérêt de ce travail est aussi de poser des bases claires pour structurer un observatoire des espaces d'activités et suivre ainsi les évolutions dans le temps.



■ Extraits de l'inventaire des zones d'activités

© Aupa

Terre de Provence Agglomération : un état des lieux du commerce de centre-ville, préalable à la définition d'une stratégie commerciale

La revitalisation des centres-villes est un enjeu fort, partagé par la plupart des territoires et de plus en plus au cœur des politiques publiques mises en œuvre aujourd'hui. C'est un objectif qui se décline de l'échelle nationale à l'échelle locale, et qui trouve sa traduction dans les documents d'orientation ou de planification, du SRADDET au PLU en passant par les SCoT.

L'étude menée par l'Aupa apporte un éclairage sur le niveau d'équipement commercial du territoire, l'accessibilité à l'offre pour les habitants qu'il s'agisse de réponses à des besoins réguliers ou plus exceptionnels.

L'étude propose en parallèle une analyse du commerce de chacun des centres-villes, en ciblant les éventuels manques qui pourraient être comblés, les dispositifs qui pourraient être mobilisés pour maintenir ou développer leur attractivité.

Cette connaissance fine de l'armature commerciale du territoire et de la situation particulière de chaque commune sont des éléments qui permettront d'affiner une stratégie sur le commerce et de l'inscrire dans les travaux de révision du SCoT engagés par ailleurs.



LÉGENDE

Niveau global d'équipement de la commune
Offre en centre-ville - 111%* - Offre en périphérie

Population minimum dans l'aire de chalandise pour ouvrir un nouveau commerce

Taux d'équipement
- Plus il s'approche de 0%, plus le niveau d'équipement est faible, et le potentiel théorique de développement important.
- A 100%, le niveau d'équipement est en adéquation avec la capacité d'absorption théorique de la commune.
- Plus il se situe au-dessus de 100%, plus la commune est en situation de suréquipement théorique

Niveau d'équipement et potentiel de développement commercial

© Aupa



© Aupa

Une grande diversité de tiers-lieux dans la ville d'Aix-en-Provence, des dynamiques bien différentes selon leur vocation

Le tiers-lieu est un concept ancien qui a connu un nouvel essor en particulier avec la crise du Covid, le développement du télétravail et du travail indépendant.

Le vocable de tiers-lieu renvoie à des usages très divers : des espaces purement professionnels (espaces de coworking, pépinières et incubateurs d'entreprises), mais aussi des lieux axés sur le culturel, le social, l'art, le réemploi, l'informatique...

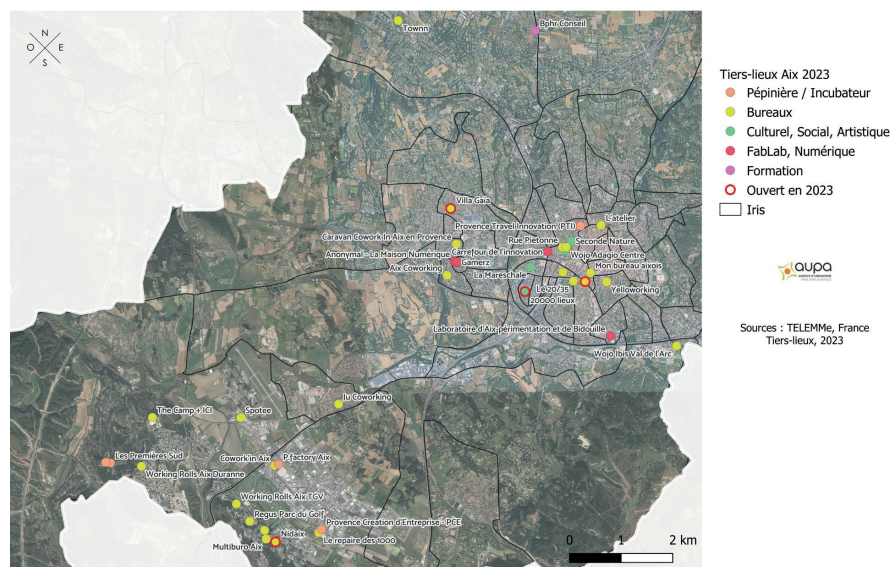
La ville d'Aix-en-Provence a fait appel à l'Aupa pour mieux connaître et qualifier la nature de ces espaces, leur dynamique d'implantation, les porteurs de ces projets sur le territoire communal.

Notre analyse met en lumière la concentration des plus grands espaces de coworking sur le pôle d'activités, pour des raisons d'accessibilité (gare TGV, aéroport, autoroutes), de praticité, et de disponibilité de locaux dans le parc existant. Le coworking est l'activité quasi exclusive proposée dans les tiers-lieux du pôle.

Dans le centre-ville, leur nature est bien plus diverse. À côté des espaces dédiés au coworking, on trouve des espaces beaucoup plus thématiques : tiers-lieux numériques, culturels, sociaux et artistiques qui constituent des lieux de convivialité et proposent des services aux habitants.

Différents types d'opérateurs et de modèles économiques ont aussi été identifiés, allant de grands groupes purement privés à la recherche de rentabilité, jusqu'à des collectivités abondant largement le financement de ces espaces pour le rôle social qu'ils assurent.

Tiers-lieux situés sur la commune d'Aix-en-Provence



■ Carte des tiers-lieux de la ville d'Aix-en-Provence

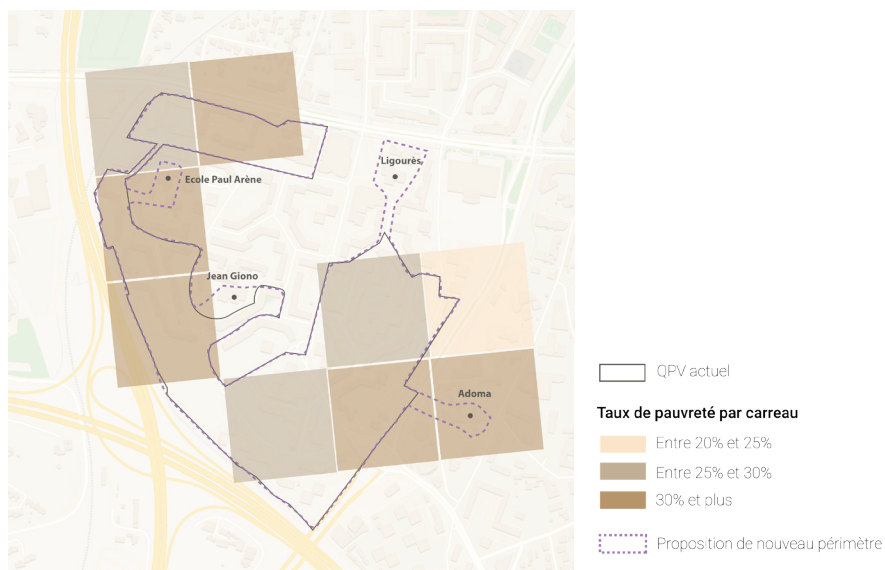
© Aupa

Contrat de ville métropolitain

Les agences d'urbanisme travaillent depuis plusieurs années sur les enjeux de cohésion sociale et territoriale à l'échelle de la métropole Aix-Marseille-Provence. Sur l'année 2023, un travail spécifique a été mené sur l'évaluation des contrats de ville existants et l'élaboration d'un nouveau contrat de ville métropolitain. À ce titre, les services de la Métropole et des communes ont sollicité les agences pour réfléchir à un projet global de cohésion qui, indépendamment des critères quantitatifs et parfois restrictifs de l'État, objective la situation sociale de la commune et de ses quartiers au regard des dynamiques à l'œuvre et des tendances prospectives envisageables.

Au 1^{er} janvier 2024, est paru l'actualisation de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville. L'Aupa accompagne les communes bénéficiaires sur trois volets :

- > l'élaboration des diagnostics des conventions communales ;
- > la contribution aux projets de quartiers ;
- > la préfiguration du suivi et la poursuite de l'observatoire des quartiers et contrat de ville.



Proposition d'une nouvelle géographie prioritaire pour le quartier d'Encagnane dans le cadre du nouveau contrat de ville métropolitain

© Aupa



LES MEMBRES & PARTENAIRES

Les membres de droit



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



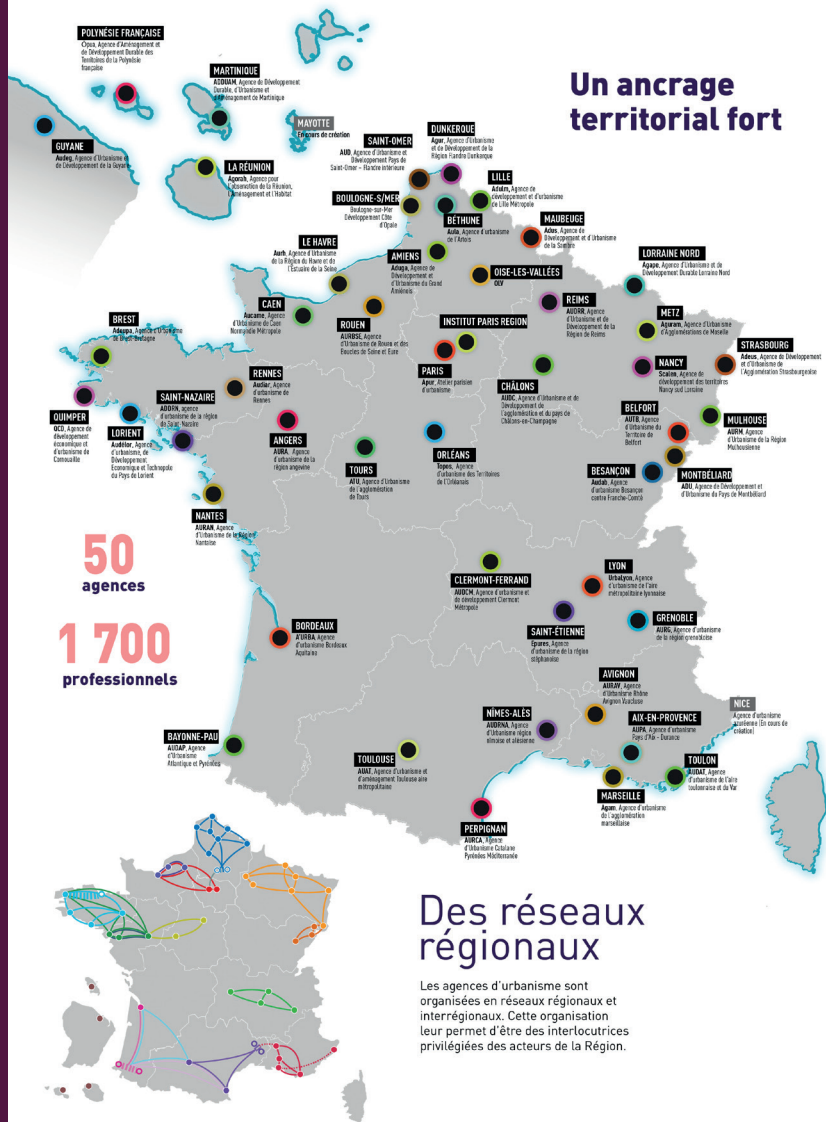
Les membres associés



Les partenaires associés



Le réseau FNAU






F
N
A
U

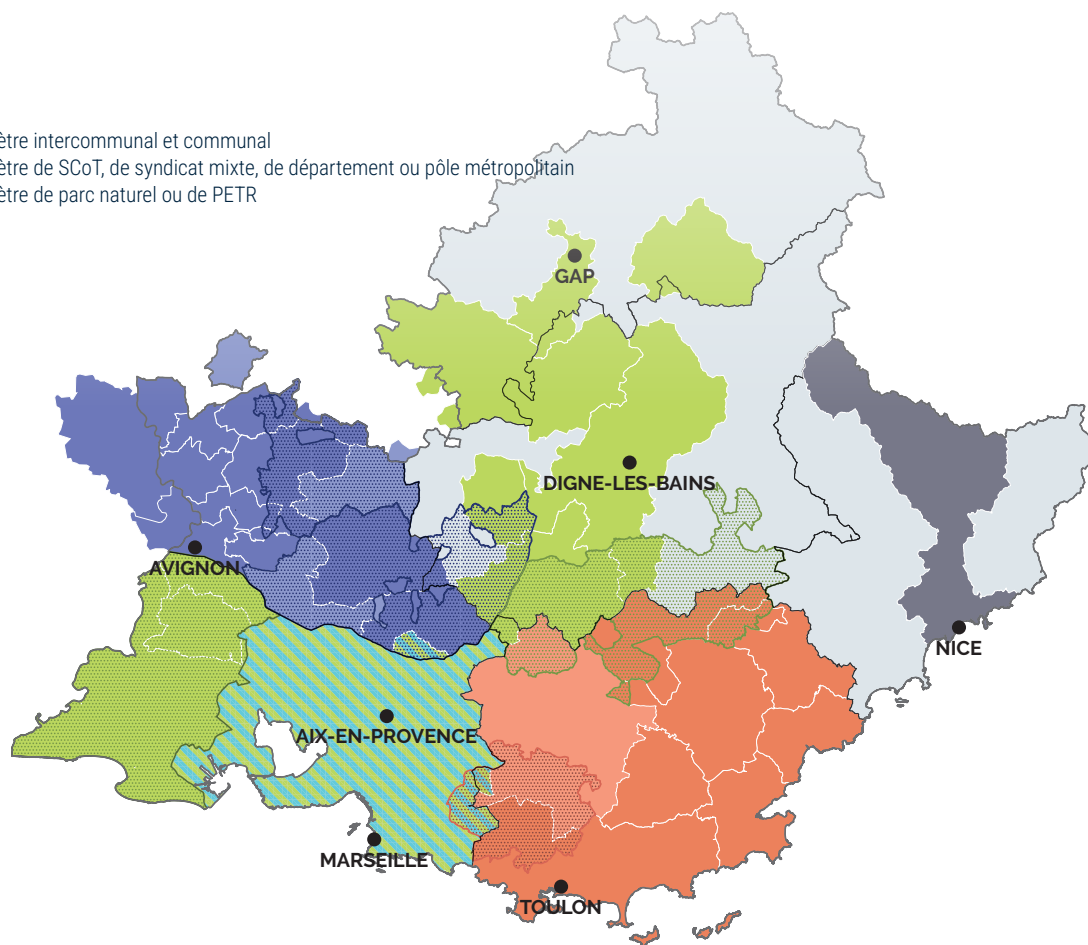
FÉDÉRATION
NATIONALE
DES AGENCES
D'URBANISME

L'Agence adhère depuis sa création à la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) qui regroupe 50 organismes publics d'études et de réflexions sur l'aménagement et le développement des grandes agglomérations françaises.

Réseau d'échanges et de rencontres sur les questions urbaines, la FNAU permet aux élus locaux, professionnels de l'urbanisme et à ses 1 700 techniciens de mutualiser les informations, connaissances et expériences.

Organisation territoriale des Agences d'Urbanisme de Provence-Alpes-Côte-d'Azur

-  Périmètre intercommunal et communal
-  Périimètre de SCoT, de syndicat mixte, de département ou pôle métropolitain
-  Périimètre de parc naturel ou de PETR





Imprimé sur papier recyclé

Hexa Aix - 04 42 28 89 70

www.hexa-aix.com



AGENCE D'URBANISME
PAYS D'AIX - DURANCE

Le Mansard Bât C 4^e étage
1 Place Martin Luther King - Avenue du 8 mai 1945
13090 Aix-en-Provence
04 42 23 12 17 - aupa@aupa.fr

www.aupa.fr

©Aupa

